

VILLE D'AVIGNON

DÉVELOPPEMENT DURABLE



AVIGNON
Ville d'exception



EDITO

Avignon, ville de la transition écologique, ville solidaire

Le développement durable, la transition écologique et la ville solidaire sont aujourd'hui des enjeux qui structurent l'ensemble de l'action publique municipale. La planification écologique portée au niveau national, trouve dans ce rapport une traduction très concrète qui l'inscrit à la fois dans un agenda opérationnel et aussi une organisation méthodique qui vise chaque année à établir un état d'avancement précis et redéfinir en continu les leviers d'actions.

La stratégie développée à Avignon s'inscrit dans les cinq enjeux du développement durable en élaborant un projet global et ambitieux de transition et de résilience de son territoire qui répond aux 17 objectifs de développement durable. Dans le même temps, et à un rythme soutenu, la ville a accéléré la mise en œuvre des 93 projets-actions du plan local pour le climat. Ces plans d'actions ont été enrichis par une prise en compte accrue des populations les plus fragiles qui sont aussi celles qui subissent le plus les impacts du changement climatique.

Accompagner, sensibiliser, former au développement durable que ce soit les citoyens, les familles, adultes, enfants, mais aussi les agents municipaux, est apparu comme une priorité forte. De nombreux événements ont porté cette priorité mais elle s'est déclinée aussi au quotidien, dans les écoles, dans les services et sur l'espace public.

L'urgence de l'action n'est plus à démontrer mais elle doit s'inscrire cependant dans une volonté de développer un programme d'actions qui s'adresse à l'ensemble des habitants, agisse sur l'ensemble de leur condition de vie, et s'inscrive dans la durée et un rendu-compte précis des avancées. C'est l'objet de ce rapport.

Bonne lecture à toutes et tous !

Cécile Helle - Maire





SOMMAIRE

I Rappel du contexte _____

II La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère et de la santé _____

III La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources _____

IV L'épanouissement de tous les êtres humains _____

V La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations _____

VI Des modes de production et de consommation responsables _____

Principaux indicateurs _____

Le contenu du rapport est issu de la mobilisation de l'ensemble des agents de la ville d'Avignon. Un grand merci à tous ainsi qu'aux élus qui ont co-élaboré ce rapport de développement durable.

Tel que prévu à l'article 255 de la Loi n°2010 - 788 du 12 juillet 2010/ Décret n°2011-687 du 17 juin 2011





I RAPPEL DU CONTEXTE

L'articulation des différentes échelles et territoires de l'action publique est une nécessité particulière du développement durable. La ville est mue par une volonté politique forte et locale, correspondant aux enjeux de son territoire et de ses habitants, qui trouve son sens et gagne en efficacité en prenant sa place dans une action globale et coordonnée, au niveau international mais aussi dans ses interactions avec les autres partenaires publics, au niveau national.

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'Environnement impose aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'établir, à compter de l'année 2011, un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport doit être présenté préalablement aux Débats d'Orientation Budgétaire.

La circulaire du 17 juin 2011 a défini le contenu de ce rapport. Il porte sur le fonctionnement et le patrimoine de la Collectivité d'une part, et sur ses politiques publiques d'autre part. Ces deux périmètres d'action doivent être analysés au regard des 5 finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Les modes de production et de consommation responsables

Chaque finalité est organisée de la manière suivante dans le rapport :

- La définition du domaine considéré selon le cadre de référence de l'Agenda 2030 de l'ONU et ses 17 Objectifs du Développement durable (ODD)
- La mise en adéquation vis-à-vis du Plan local pour le Climat 2022/2026
- Les principales actions conduites ou reconduites en 2022 et illustrant ce domaine, afin de montrer la diversité des politiques qui ont intégré le développement durable comme objectif et levier d'actions et également comment le développement durable entre dans le fonctionnement de la Collectivité et celui des services municipaux
- Les principaux indicateurs chiffrés illustrant le domaine
- Les perspectives

Remarque : les Débats d'Orientation Budgétaire sont présentés au mois de novembre de l'année en cours. Le Rapport de Développement Durable y est annexé, les données chiffrées et les actions porteront sur l'année 2022 et les perspectives sur l'année 2023 et suivantes.





I RAPPEL DU CONTEXTE

- **La définition du domaine considéré selon le cadre de référence de l'Agenda 2030 de l'ONU et ses 17 Objectifs du Développement durable (ODD)**

Au cœur de **l'Agenda 2030 des Nations Unies, 17 Objectifs** de développement durable (ODD) ont été **déclinés en 169 cibles** pour répondre aux défis communs en se fondant sur les 3 dimensions du développement durable - environnementale, sociale et économique.

Les 17 ODD couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Les ODD, selon leur pertinence, ont été intégrés au Rapport de Développement Durable 2023 sous la forme de pictogrammes adossés aux différents chapitres.





I RAPPEL DU CONTEXTE

• La mise en adéquation vis-à-vis du Plan Local pour le Climat 2022/2026

La ville a réalisé en 2021/2022 un document de planification appelé « **Plan Local pour le Climat** » (PLC).

Il est le pendant local du Plan National de Transition Écologique.

Il a été présenté au Conseil municipal de juin 2022. Les **4 axes** et les **16 orientations** du Plan Local pour le Climat 2022/2026 ont été intégrés au Rapport de Développement Durable 2023 adossés aux différents chapitres, signalés par le pictogramme « PLC ».

Axes

Axe 1 : Tous acteurs du changement, pour une dynamique collective dans la durée

Axe 2 : Bien être et qualité de vie, leviers d'une transition heureuse

Axe 3 : Les ressources locales - Nature, soleil, eau et potentiel humain - les atouts de demain

Axe 4 : Une collectivité exemplaire, pour un horizon de neutralité carbone

Orientations

1. Diffuser la culture de la transition
2. Favoriser la mobilisation de chacun
3. Accompagner la transition des acteurs du territoire
4. Promouvoir une transition porteuse de nouvelles solidarités
5. Considérer la jeunesse avignonnaise comme force motrice de la transition
6. Développer un urbanisme exemplaire et opter pour des aménagements publics vertueux
7. Apaiser l'espace public pour se déplacer sans polluer
8. Placer la nature et le beau au cœur de la ville et de nos vies
9. Soutenir une alimentation saine et locale
10. Amplifier l'usage et la production des énergies renouvelables
11. Valoriser et protéger le capital agricole et naturel avignonnais
12. Préserver la ressource en eau et mieux l'intégrer dans les temps de la vie quotidienne
13. Renforcer l'économie circulaire pour bâtir une ville plus solidaire
14. Des équipements et bâtiments municipaux sobres et efficaces
15. Sortir la Collectivité de la dépendance aux énergies fossiles
16. Rendre les agents municipaux ambassadeurs du Climat





I RAPPEL DU CONTEXTE



Au total, ce sont **93 actions** déclinées qui vont permettre d'atteindre les **9 objectifs énergétiques et climatiques** suivants :

1. Horizon neutralité carbone : réduire de -50 % ses émissions de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2030, et atteindre la neutralité carbone en 2045
2. Des bâtiments municipaux exemplaires : réduire les consommations énergétiques finales des bâtiments de la Collectivité
3. Réduire la dépendance de la Collectivité aux énergies fossiles en augmentant la part d'énergie renouvelable d'ici 2030
4. Être moteur dans le développement des énergies renouvelables à l'horizon 2030
5. Prévenir et réduire la pollution atmosphérique liée notamment aux déplacements quotidiens de tous, améliorer la qualité de l'air
6. Tendre vers les 100 % de produits locaux et bio dans les cantines à horizon 2026
7. Multiplier les initiatives solidaires pour renforcer l'autonomie alimentaire de notre ville
8. Éduquer, sensibiliser, et consommer différemment
9. À l'horizon 2024 pour le sport et 2025 pour la culture, limiter l'impact carbone de tous les événements, festivals et compétitions





II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Assurer un bien vivre dans une ville méditerranéenne conduit à faire de la lutte contre le changement climatique une priorité. Cette priorité est double, il s'agit à la fois d'atténuer le changement en agissant directement sur ses principaux déterminants, mais aussi de préparer et d'adapter le territoire :

- II.1 LUTTER contre la précarité énergétique sur le territoire communal
- II.2 RENOVER les équipements socio-éducatifs de proximité et culturels
- II.3 REUSSIR la transition énergétique
- II.4 PROTEGER la santé des citoyens
- II.5 FAVORISER la mobilité durable

La stratégie de la municipalité en matière de Développement Durable dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé est définie au moyen de documents de planification qui conduisent à limiter nos impacts en matière de consommation énergétique et à diminuer nos émissions de gaz à effet de serre : le plan « zéro degré, zéro transit », le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre, le Plan Local d'Urbanisme, le plan « Cap sobriété énergétique », le plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.



II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE

• Réalisation du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de la ville

La ville d'Avignon s'est donnée pour objectif dans son Plan local pour le Climat, la « **neutralité carbone** » en 2045.

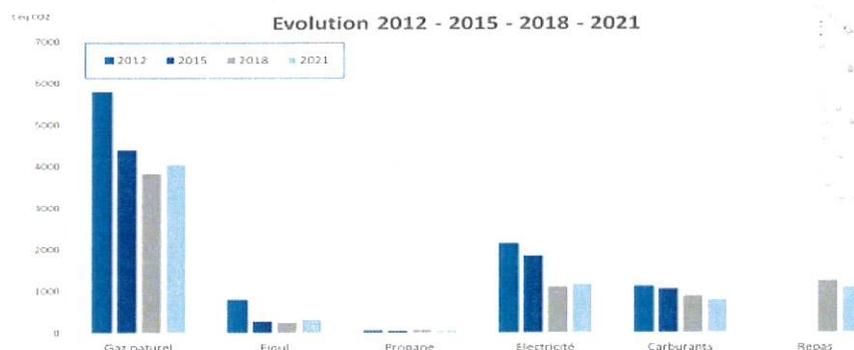
Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre 2021, calculé en 2022, et dont la dénomination et le contenu évoluent en « **plan de transition de décarbonation** » a été présenté au Conseil municipal du 26 novembre 2022.

C'est le 4ème bilan GES après les Bilans GES de 2012, 2015 et 2018 et c'est le 2ème bilan tenant compte des émissions indirectes.



Bilan GES – Comparaison 2012- 2015 -2018 -2021

Scopes 1 et 2 (Energie et carburants) + repas



Forte baisse des émissions de GES entre 2012 et 2021

Energie* + Carburants : -38 %
Repas : -12 %

*Corrigée de l'effet des températures annuelles





II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE

• Finalisation du Plan Local d'urbanisme (PLU) de la ville

Quelques éléments marquants qui font du PLU d'Avignon un **règlement d'urbanisme bioclimatique** :

- Environ 300 bâtis ou ensembles bâtis protégés
- Une protection renforcée des arbres et des prairies participant aux continuités écologiques
- 39 Hectares urbanisables restitués aux zones agricoles, naturelles et forestières
- Le renforcement du coefficient de pleine terre favorable à la préservation des sols
- La mise en place d'un coefficient de biotope par surface favorable au développement du végétal
- La prise en compte des enjeux de développement d'un habitat bioclimatique en privilégiant les logements traversants, en facilitant la hauteur sous plafond, l'orientation sud des façades principales et la protection du bâti par le végétal et autres dispositifs de protection solaire.





II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE

• Elaboration d'un Plan « Cap Sobriété énergétique »

Pour donner suite à la flambée des cours de l'énergie, en octobre 2022, la ville a élaboré un **Plan de sobriété énergétique** contenant des actions structurelles sur le territoire, comme, par exemple, la réduction de l'éclairage des monuments et de la voirie, la baisse du chauffage et la mise en place de détecteurs de mouvement dans ses bâtiments, et un Noël éco-responsable, notamment au niveau des illuminations.

Ces actions conduiront à diminuer de 15 % la consommation d'énergie de la commune (contre moins 10% demandés par l'État aux collectivités), tout en conservant un haut niveau de service de proximité à la population et en épargnant les ménages avignonnais de l'augmentation des dépenses.

C'est un plan décliné en 3 axes :

- cap sobriété énergétique dans nos bâtiments
- cap sobriété énergétique pour l'éclairage public
- cap sobriété énergétique par la sensibilisation et l'accompagnement à la transition en 15 mesures.

Ce plan s'inscrit également sur le long terme afin de viser l'objectif de diminution pour la ville de 50 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 et la neutralité carbone en 2045 inscrits dans son Plan local pour le Climat.





II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE

II.1 LUTTER contre la précarité énergétique sur le territoire communal

La lutte contre la précarité énergétique est essentielle pour réduire les inégalités, mais aussi pour limiter les effets du réchauffement climatique. Outre l'opération OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain), menée depuis 2020, on compte une nouvelle fois le partenariat avec Face Vaucluse et GRDF.

- Dans le cadre de l'OPAH-RU, le bilan de mars 2020 à mars 2023 indique **213 logements individuels** réhabilités sur l'ensemble des périmètres soit 65% de l'objectif atteint à date (pour rappel l'objectif des conventions est de 330 logements visés dans les conventions de date à date). Ces 213 projets sont répartis ainsi : 26 projets de travaux lourds, 80 projets autonomie, 104 projets d'économie d'énergie, 3 projets double (Autonomie et Économie d'Énergie). D'autre part, la ville a lancé un appel à projet en 2021 afin de soutenir les travaux de rénovation des **copropriétés** fragiles ou dégradées.

- Pour la période 2021/2022, la ville d'Avignon est partenaire de l'opération **Civigaz**, initiée par GRDF et la Fondation « Agir contre l'exclusion » (FACE Vaucluse), en faveur des habitants de quartiers ciblés et grâce à des jeunes éloignés de l'emploi recrutés en service civique ; cette opération a fait l'objet d'une convention tripartite.

Pour les remercier de leurs efforts pour accompagner les habitants chauffés au gaz individuel, la ville a offert, le 12 mai 2022, la visite du Palais des papes (et l'exposition « Amazonia » de Sebastião Salgado), aux 6 services civiques.

CIVIGAZ

Les volontaires en service civique



vont venir vous conseiller!

DU 29 11 2021 AU 31 05 2022

CIVIGAZ est un programme développé par l'association PEVM (Partenariat, Emploi, Ville et Médiation) et soutenu par GRDF (Gaz Réseau Distribution France) et la FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion).



INDICATEURS

CIVIGAZ 2022, ce sont 6 services civiques, plus de 160 visites à domicile



II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE

- **Le développement d'une offre de logements plus performante, plus qualitative et plus attractive vis-à-vis de l'offre de maisons individuelles dans le périurbain :**

La ville d'Avignon accompagne les opérateurs immobiliers pour renforcer la qualité d'habiter, la qualité urbaine, la qualité environnementale et architecturale des programmes de logement et autres constructions dans le respect de la nouvelle norme RE2020. Les projets privilégient l'emploi de matériaux biosourcés et d'Énergie Renouvelable (EnR), un cadre paysager pour favoriser les liaisons et valoriser tous les espaces en respectant les besoins de perméabilité des sols, d'îlot de fraîcheur, et d'espaces ludiques et agréables pour la déambulation des petits et des grands.



Mise en place des Ateliers Bénézet sur les futurs logements et les logements du futur

La Ville a accueilli, le 20 mai 2022, environ 120 professionnels, architectes, promoteurs, paysagistes lors d'un séminaire sur **la qualité d'habiter et la construction durable**. Plusieurs tables rondes ont permis de renforcer la sensibilisation des acteurs et des ateliers ont été organisés pour coconstruire le futur Guide de la construction durable d'Avignon. L'ensemble des acteurs a été pleinement partie prenante et l'événement sera reconduit en 2023 et en 2024



Après un long parcours de co-construction avec les habitants et un très large réseau de partenaires, la Ville approuvera son nouveau **PLU** en 2023





II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE

II.2 RENOVER les équipements socio-éducatifs de proximité et culturels



Le bâtiment est le premier secteur économique consommateur d'énergie au niveau national. La réduction de la consommation dans ce secteur est donc un enjeu central.

Les principales actions réalisées de rénovations en 2022 des équipements socio-éducatifs et culturels avignonnais :

- **La restauration et remise en valeur du jardin du musée Calvet :**

Cet ancien hôtel particulier abrite les collections du Musée Calvet.

Les fouilles réalisées en 2010 ont permis de retrouver l'ancien bassin central, ainsi que le bassin sud. L'étude archéologique a également permis de retrouver le tracé du jardin, ainsi que les dimensions de l'ensemble des éléments (allées, parterres, etc.).

La fontaine principale du XVIII^e siècle et la fontaine sud du XIX^e ont été resituées.

4 parterres engazonnés sont entourés de haies de myrte, adaptée au climat local, 8 micocouliers et 12 vases d'Anduze accueillant des orangers agrémentent le jardin.

Des bandeaux LED permettent d'éclairer le jardin et un local technique accueille les installations des fontaines fonctionnant en circuit fermé.

Des installations techniques ont été créées pour améliorer l'intégration des installations du Festival d'Avignon : un point d'eau, des prises et une évacuation ont été prévus près de la fontaine sud pour permettre l'installation d'une buvette éphémère. L'inauguration du «Renouveau du jardin Calvet» a eu lieu le vendredi 10 juin 2022.



Jardin du musée Calvet

- **Le démarrage des travaux de la piscine Jean Clément :**

La pose de la première pierre des travaux de rénovation de la piscine Jean Clément a eu lieu le 20 mai 2022.

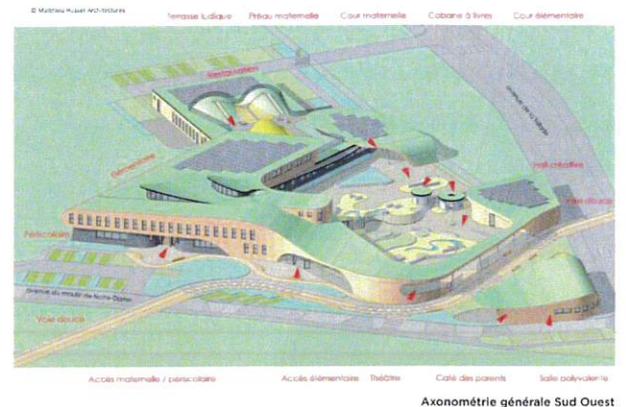
Intégrées dans un Marché Global de Performance, la rénovation et l'extension de la piscine Jean Clément, se traduisent par une garantie contractuelle d'économie d'eau et d'énergie.

C'est aussi un financement vertueux des travaux grâce à un dispositif d'Intracting sécurisé qui vise à apporter une aide financière aux collectivités qui s'engagent dans des rénovations de bâtiments à très fort niveau de réalisations d'économies d'énergie.



II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE

- Le démarrage des travaux de l'école exemplaire Joly-Jean en février 2022 pour une livraison à la rentrée 2024** : le projet, respectueux de l'environnement, situé dans l'éco-quartier Joly-Jean, est **labellisé Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) niveau or** pour sa phase de conception.



Les travaux de rénovation de la piscine Jean Clément, c'est un objectif de :

- Moins 41 % d'émissions de gaz à effet de serre
- Moins 38 % de consommation en gaz de la piscine
- Moins 77 % de consommation en eau de la piscine

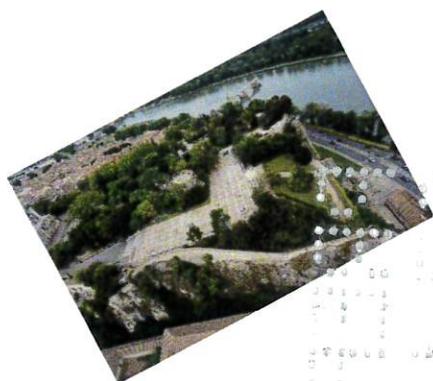


Suite à leur restauration, les jardins du Palais des Papes ont obtenu les Victoires du Paysage, en décembre 2022, victoire d'Or dans la catégorie jardin historique et prix du public.

Ce concours est organisé tous les deux ans par Val'hor, organisme professionnel qui représente toutes les professions du végétal. Il récompense par un prix les maîtres d'ouvrages et représente une excellente opportunité de reconnaissance de la qualité et singularité d'un projet.



II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE



Plusieurs projets sont identifiés en 2023 :

- Le démarrage des travaux pour la création de la **maison du Parc, sur l'île de la Barthelasse**, avec de forts enjeux de sensibilisation à la biodiversité, à la ressource en eau, au tourisme durable, permettra de faire la promotion du territoire des îles de la Barthelasse et Piot (produits locaux, patrimoine naturel, fermes agricoles...) et d'accueillir les cyclotouristes empruntant la Via Rhôna. Démarrage des travaux en novembre 2022 pour une inauguration en 2023.

- Le projet de restauration du **jardin du Rocher des Doms**

Le Rocher des Doms est un patrimoine majeur inscrit sur la liste du patrimoine mondial, sa restauration est en lien avec les enjeux d'adaptation au changement climatique.

Le projet comprend :

- ❖ La restauration et recomposition de la palette végétale
- ❖ La désimperméabilisation des sols
- ❖ L'adaptation de la palette végétale au climat méditerranéen en préservant la ressource en eau
- ❖ La remise en état des structures et des réseaux (hydrauliques notamment)

La restauration des tracés originels protégés au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et de classement du site

L'étude a démarré en décembre 2022 pour un calendrier de travaux entre 2024 et 2026.

En 2023, l'opération sera initiée par un atelier de concertation avec les habitants pour la future rénovation du Jardin du Rocher des Doms.

- Le projet de réhabilitation du **groupe scolaire Grands Cyprès** : la réunion publique de présentation des travaux de réhabilitation et extension s'est tenue en septembre 2022.
- La poursuite des rénovations des piscines dans le cadre du Marché Global de Performance des piscines.



II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE

II.3 REUSSIR SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La réduction de ses consommations et l'introduction progressive d'un mix énergétique participent à la transition énergétique. La ville souhaite remporter le pari de la sobriété énergétique avec la généralisation des rénovations énergétiques, l'éco-conception des bâtiments publics, le recours systématique aux énergies renouvelables et la sensibilisation des agents municipaux aux éco-gestes.



II-3.1 La consommation des fluides

- Dès le mois de septembre 2022, la ville a anticipé ses consommations d'énergie en diffusant dans tous ses services des **affiches d'éco-gestes** sur la thématique de l'énergie et de l'eau pour une diffusion dans les salles communes, les toilettes et les bureaux des bâtiments municipaux.
- Financé par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et sous le haut patronage du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Éducation nationale, le **dispositif CUBE.Ecoles** a pour objectif la sensibilisation autour de la consommation d'énergie, des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de montrer les actions possibles dans un environnement de coopération entre les écoles, les collectivités et les groupes techniques. Il s'agit d'un partenariat Grand Avignon, CEREMA et la ville d'Avignon pour les 5 écoles primaires suivantes :



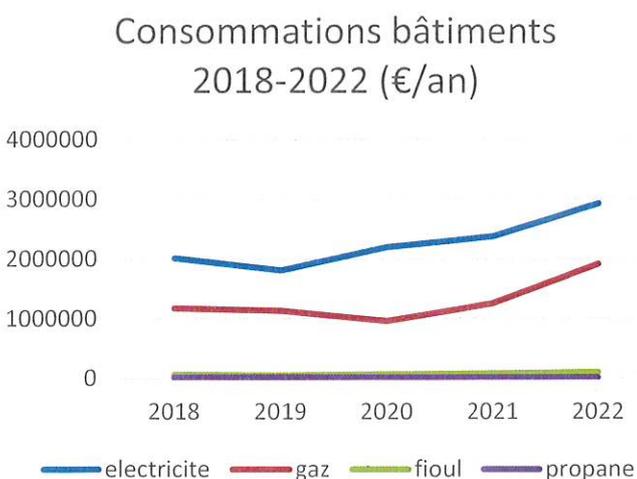
- Les Rotondes,
- Vertes Rives A et B
- Coubertin,
- Jean-Henri Fabre,
- Saint Gabriel.





II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE

Consommations des bâtiments municipaux :

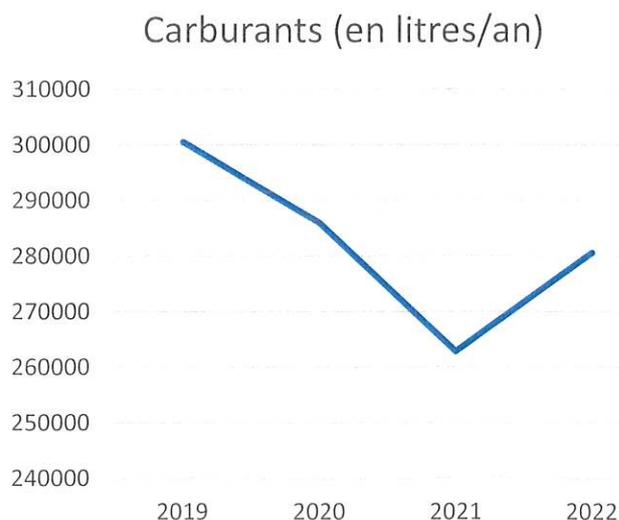


Malgré la baisse des "Degré Jour Unifié" (DJU), des bâtiments fermés (piscines Clément, Folard et bibliothèque JL Barrault) et différentes actions de maîtrise de l'énergie : (relamping de la salle de boxe du gymnase la Martelle, ainsi que les salles sportives des gymnases Folard et Gimard), les factures d'électricité augmentent de 23% du fait de la hausse de coût du MWh.

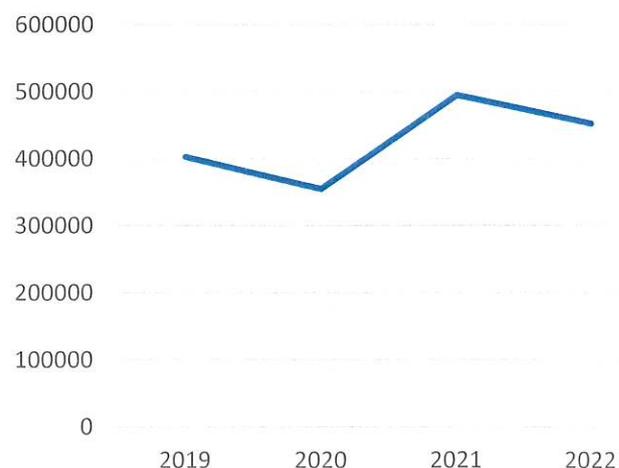
Malgré la réduction de 19.6% des consommations : Baisse des DJU, bâtiments fermés, réduction des périodes de chauffage, les factures de gaz augmentent de 53%, du fait de la hausse de coût du MWh.

En juin 2022, la ville a supprimé la chaufferie **fioul** du Domaine de la Souvine et du centre horticole.

Consommations du parc de véhicules municipal :



Dépenses carburant en €/an





II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE

II-3.2 Les énergies renouvelables

Tous les projets communaux de rénovation du bâti, étude de structure, isolation et étanchéité intègrent systématiquement des exigences d'énergies renouvelables.

- **Le projet photovoltaïque sur les bâtiments municipaux :**

Le 26 février 2022, le Conseil municipal a approuvé la convention avec la société coopérative d'intérêt collectif ENERCIPA, basée à Avignon qui prévoit :

- Une durée de 20 ans à compter de la date de mise en service des installations de centrales photovoltaïques sur des bâtiments communaux.
- Une redevance de 26 000 € HT pour la durée totale de la convention, sous la forme de 52 jours d'actions pédagogiques à destination des scolaires et usagers des bâtiments bénéficiant de ces installations.

Le 17 juin 2022, les conventions avec ENERCIPA, permettant la mise à disposition de toitures de bâtiments municipaux, ont été signées.

Pour ce projet, ENERCIPA s'est associée à ses partenaires locaux : Energie Partagée, Enercoop PACA, l'ALTE (Agence Locale de la Transition Energétique), et les installateurs photovoltaïques Provence Eco Energie et Alectron Energy.

La faisabilité technique et réglementaire est en cours pour une première grappe de toitures municipales.

Pour accompagner l'installation des panneaux solaires sur les toitures des établissements, la ville d'Avignon proposera aux enseignants des écoles élémentaires Trillade et Arrousaire (élèves de grande section) une action pédagogique de 2 demi-journées pendant le temps scolaire, en classe, afin de sensibiliser les élèves à l'énergie solaire et aux économies d'énergie par un animateur du pôle Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) de l'ALTE.

- **Le projet de Réseau de chaleur urbain :**

Le Conseil municipal de septembre 2022 a adopté la délibération pour la création d'un réseau public de chaleur durable et vertueux. La ville affiche sa volonté de développer un réseau public de chaleur pour fournir une énergie d'origine renouvelable à un coût stable.

Le lancement de l'étude est prévu en janvier 2023 pour un objectif de livraison des 1ers tronçons de réseau de chaleur en 2026.

- **Le schéma de développement des énergies renouvelables :**

La ville participe également à l'élaboration du schéma de développement des énergies renouvelables sur le territoire du Grand Avignon.

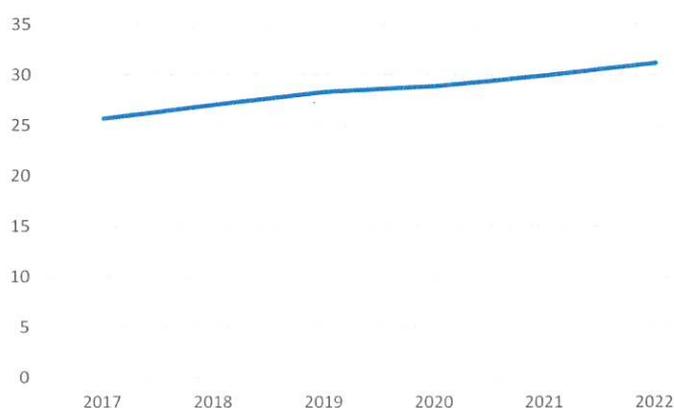


II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE

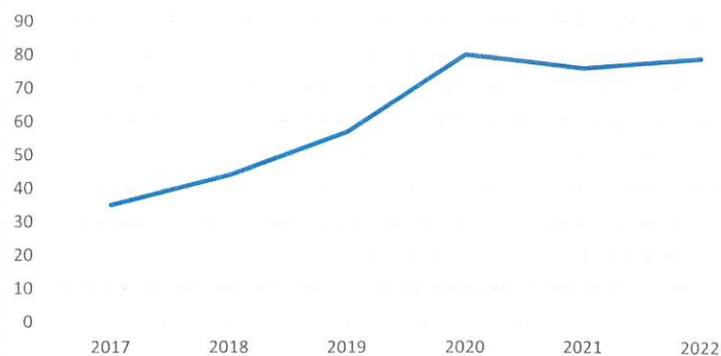
II-3.3 Le parc de véhicules propres

Un parc en évolution constante :

Statistique parc véhicules propres 4 roues et plus



Statistique parc électrique autre que véhicule 4 roues

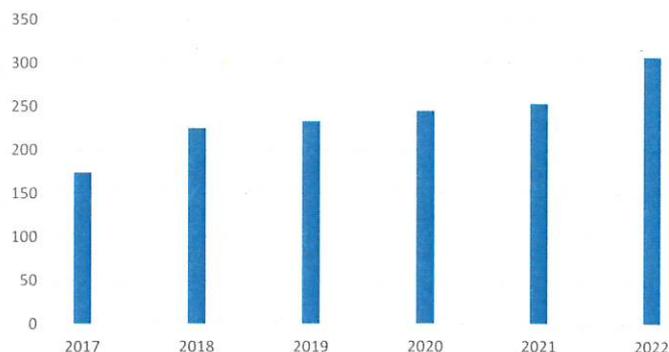


Le % de véhicules de type VL, VU, PL « propres », c'est-à-dire électriques, GPL ou GNV, est de **31,17 %**.

La ville compte **307** vélos non-électriques en constante augmentation, mais aussi **79** véhicules électriques de type vélos, triporteurs, aspirateurs autoportés.

- À noter : le code de l'Environnement fixe pour différentes personnes morales des obligations d'acquisition de **Véhicules à Faibles Émissions** (VFE). En ce qui concerne la commande publique, pour les collectivités territoriales, jusqu'à fin 2024, au moins 30 % des véhicules renouvelés annuellement doivent être des VFE.

Statistique parc vélos non électriques



II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE

II-3.4 L'éclairage public



Même si l'enjeu est de réduire les dépenses énergétiques qui ont explosé du fait de la guerre en Ukraine, l'adaptation de l'éclairage public de la ville est aussi un levier de la transition énergétique et de lutte contre la pollution lumineuse.

Dans le cadre du **plan de sobriété énergétique**, la Ville a ainsi réduit l'intensité de l'éclairage public de 30 % pour les trois-quarts des lampadaires.

De même, l'éclairage est coupé à 21 h 30 pour 21 monuments sauf le week-end où ces bâtiments resteront allumés jusqu'à minuit.

L'éclairage public s'est allumé cinq minutes plus tard et éteint quinze minutes plus tôt : ces **20 minutes représentent 5 % d'économie**.

Éco Énergie Tertiaire (EET) est une obligation réglementaire qui engage tous les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Issue du décret tertiaire (article 175 de la loi Élan), elle impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. Le 30 septembre 2022, c'était la 1^{re} échéance de remontée des données de consommation 2020 et 2021 sur OPERAT et déclaration de l'année de référence : la ville a déposé ses données réglementaires sur la plateforme nationale.



- ✓ **Le Plan de sobriété Eau** : La thématique de l'eau, afin d'anticiper le manque de la ressource, est incluse dans le Plan de Sobriété 2023. Ce plan réalisé en 6 items ne comportera pas moins de 45 actions :
 - pilotage et gouvernance,
 - connaissance des consommations et dépenses,
 - réduction des consommations d'eau,
 - préservation des ressources en eau,
 - réduction des dépenses d'eau potable,
 - formation, information, sensibilisation, communication.
- ✓ Le Plan Local pour le Climat prévoit l'élaboration d'un **Plan lumière** qui servira, entre autres, à réduire la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité. Cette nouvelle trame noire permettra de protéger les corridors écologiques de nuit et de réaliser des économies d'énergie.





II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE

II.4 PROTEGER LA SANTÉ DES CITOYENS

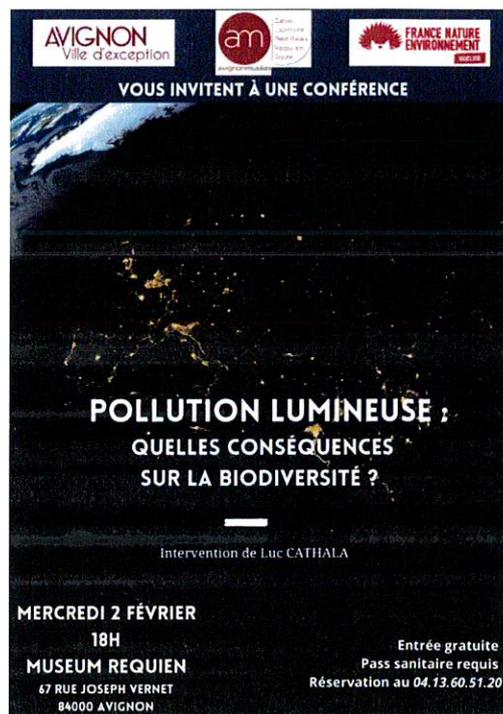
On sait aujourd'hui avec certitude qu'un lien direct existe entre l'état de l'environnement et celui de la santé publique. Il est donc dans les missions d'une commune de s'employer à préserver l'environnement des habitants.

II-4.1 Lutte et protection contre le bruit

En septembre 2022, le Conseil municipal a adopté la délibération pour la création d'un **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** pour les infrastructures routières dont elle a la gestion et ses 17 actions à l'horizon 2026 après 2 mois de consultation publique (du 04 avril au 03 juin 2022). Ce plan permettra d'améliorer de façon conjointe la qualité de l'environnement sonore, la pollution de l'air, le confort thermique, la sobriété énergétique et la biodiversité.

II-4.2 Lutte et protection contre la pollution lumineuse

En 2022, une opération de sensibilisation des commerçants à la **pollution lumineuse de leurs vitrines et enseignes** a été faite sur le terrain par l'association France Nature Environnement Vaucluse pour donner suite à un diagnostic. Une conférence et exposition se sont tenues au muséum Requien.



II-4.3 Des défibrillateurs installés dans les Etablissements Recevant du Public (ERP)

Le déploiement progressif de ces équipements s'est effectué tout au long de l'année 2022.

50 sites ont déjà été équipés fin 2021, principalement des équipements sportifs tels que gymnases, salles de sport...



II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE



INDICATEURS

- ✓ **Bilan de la maraude Enseignes et vitrines 2022 :** **123 commerces** qui ne respectent pas la réglementation sur la pollution lumineuse et **¼** des commerces laissent leurs lumières allumées la nuit en toute illégalité. **60 000** personnes sensibilisées par France Nature Environnement Vaucluse (y compris émission de radio France Bleue Vaucluse)
- ✓ **La consultation publique sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement**, ce sont : **35** avis donnés par des particuliers.



PERSPECTIVES

- ✓ Dans un contexte de déploiement croissant des antennes-relais de téléphonie mobile et notamment de la technologie 5 G utilisant de nouvelles fréquences d'émission (3.5 GHz), la ville d'Avignon développe, en parallèle du dispositif national, un **réseau de surveillance des niveaux d'exposition des populations aux champs électromagnétiques** provenant de ces équipements. Il s'agit de contrôler l'application des préconisations de la loi Abeille du 9 février 2015, relative à la transparence et à l'information en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques liées aux antennes-relais de téléphonie mobile, et de fournir un avis sanitaire. La mise en place de **3 capteurs est prévue en 2023**.
- ✓ La ville a également, en projet, une **charte de la Vie Nocturne** avec présentation d'une délibération cadre lançant le dispositif et la concertation des habitants et professionnels.



II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE

II.5 FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE



Dans la poursuite de la feuille de route « Zéro Transit », les actions pour faire baisser le transit et donner l'alternative aux déplacements automobiles restent nombreuses.

II-5.1 Le plan Faubourgs – esprit village

Le « plan Faubourgs - esprit village », c'est la mise en œuvre d'un nouveau plan de circulation pour faire diminuer le transit et l'exposition de la population à la circulation automobile, redonner des espaces aux piétons et vélos, créer des trottoirs, voies vertes, pistes cyclables, parvis et renaturer des rues.

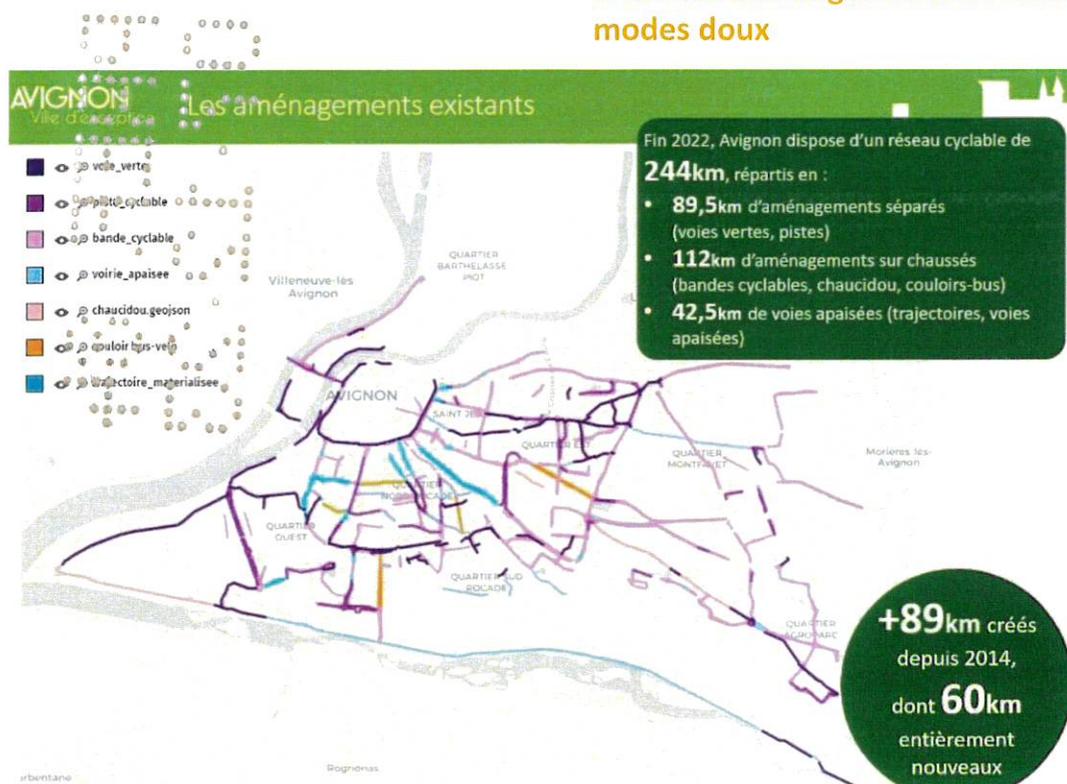
De nombreux aménagements en faveur :

- des bus : +2 km
- des piétons : +1 km
- des vélos : +7.5 km
- du stationnement : +600 m

Après les premières réalisations en 2021 (aménagement des 82 km de voies et passage en zone 30), c'est en janvier 2022 qu'a été mis en service le nouveau plan des faubourgs.

Les premiers bilans font ressortir une baisse généralisée de 50% de la circulation et donc de l'exposition des populations à la pollution automobile.

II-5.2 Les aménagements en faveur des modes doux



II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE

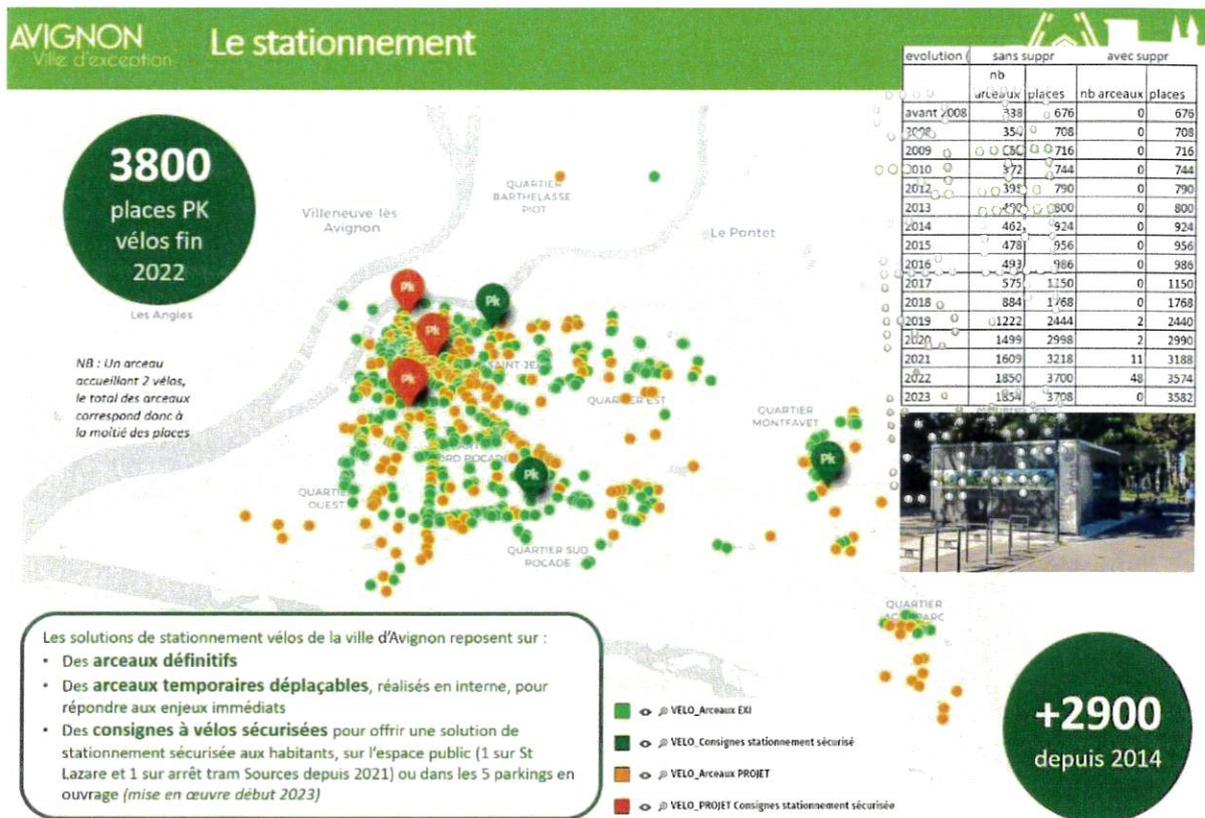
II-5.3 Le stationnement en faveur des modes doux

✓ Dans le cadre de la charte **Eco-Festival**, premiers retours d'expérience sur les **arceaux temporaires**, qui montrent une très bonne utilisation de ceux-ci. Le principe d'arceaux temporaires, facilement repositionnables, offre une grande souplesse et une réactivité face à la demande constatée. La ville a fourni des arceaux temporaires au Festival GreenFest le 13 juillet 2022. Cela participe à l'apaisement de la ville.

✓ Le concept de **parking vélo massifié en entrée de ville** des parkings de la porte de l'Oulle, du square Agricol Perdiguier, de la porte Saint-Michel, de la rue Guillaume Puy et de la place des Infirmières-Carreterie est un succès.

II-5.4 les nouvelles pratiques de déplacement doux

La mise en service d'une offre de stationnement dédiée à l'autopartage sur le territoire, a été présentée au conseil municipal de février 2022, avec pour objectif, la baisse de l'autosolisme.



Offre de stationnement vélos



II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE



FOCUS

- ✓ **Avignon Vélo passion** est un festival annuel autour du vélo pour lequel la ville d'Avignon est partenaire. À cette occasion, un vélo électrique était à gagner. Le gagnant du jeu concours a été récompensé officiellement le 7 décembre 2022.
- ✓ Record des **500 000 vélos** en 2022 sur la piste cyclable du Pont Daladier, reliant le centre-ville aux îles Piot-Barthelasse, puis Villeneuve par le pont du Royaume. La 500 000ème personne a été récompensée !



INDICATEURS

L'aménagement en faveur des modes doux, ce sont :

- 1100 m de traversées vélo vertes et ocres
- 10 km de voie mixte de type Chaucidou (Chaussée pour les circulations douces)
- 2.6 km de logos et chevrons vélo
- 400 stationnements vélos supplémentaires
- 90 panneaux de jalonnement vélo
- 227 dossiers instruits, dont 202 subventions accordées pour l'opération TOUS A VELO de participation financière à l'achat et la réparation de vélos neufs ou d'occasion et ses équipements.

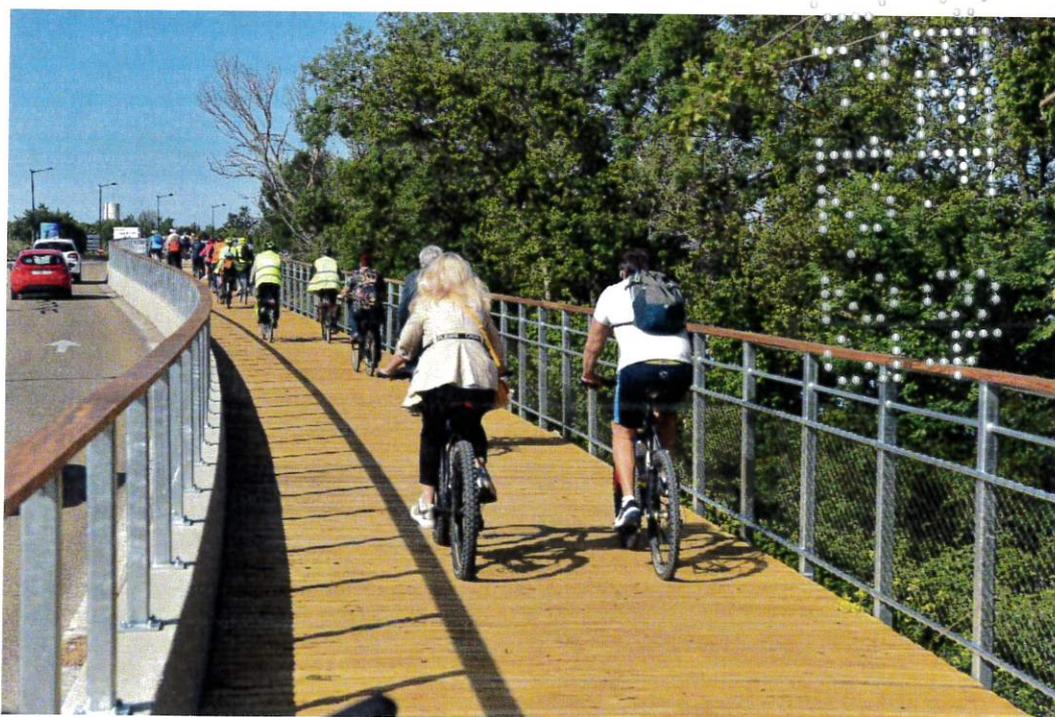
La mobilité douce, ce sont : **90** arceaux temporaires, fabriqués par la Ville et positionnés lors du Festival d'Avignon 2022.



II LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ET DE LA SANTE



- ✓ De nouveaux véhicules « **Baladine** » électriques et gratuits dans le centre-ville d'Avignon, un plus pour la qualité de l'air et le bruit
- ✓ Un nouveau **service de recharge des véhicules électriques** aux usagers des parkings Centre Gare, Palais des Papes et Halles
- ✓ Le projet **Voie verte Oulle-confluence** visant à relier, par des aménagements dédiés aux modes actifs, les principaux pôles générateurs de déplacement de la ville : Ce projet a déjà fait l'objet d'études naturaliste et hydraulique, du fait de sa sensibilité particulière aux volets biodiversité et inondation. Démarré en mars 2022 pour une livraison en 2023, ce seront :
 - 1060 m de voies vertes sécurisées
 - 52 arbres plantés, et 539 arbustes, 750 m² d'espaces verts qui répondront à de forts enjeux environnementaux :
 - Accueil des cyclotouristes de la ViaRhôna par la Barthelasse
 - Mise en œuvre d'une boucle cyclo touristique sur la Ville
 - Poursuite de l'apaisement des quartiers et ses plans de circulation locaux
 - Poursuite du projet d'apaisement de la Rocade et de logistique urbaine du territoire



Voie verte Oulle Confluence





III LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La loi d'août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a pour ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel.

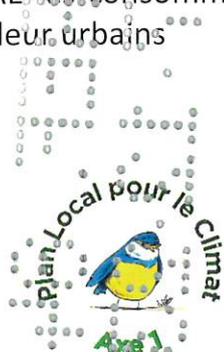
La stratégie de la municipalité en matière de préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources est définie au moyen de formation, de plans stratégiques et de communication. Afin d'y parvenir, les objectifs suivants sont fixés :

III.1 SENSIBILISER le grand public et les enfants au Développement Durable et à l'environnement

III.2 ADAPTER la gestion des espaces verts et des parcs et des espaces participatifs

III.3 PRÉSERVER les terres naturelles, agricoles et forestières

III.4 REDUIRE les consommations de ressources en eau et LUTTER contre les îlots de chaleur urbains





III LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

III.1 SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES ENFANTS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À L'ENVIRONNEMENT

Aborder le développement durable par la pédagogie permet de découvrir les enjeux et de faciliter l'implication :

✓ **Challenge « Mon Ecol'O »** : en 2022, la ville d'Avignon a lancé le défi inter-écoles « Mon Ecol'O » qui récompensera à la fin de l'année scolaire en juin 2023 les écoles qui auront réalisé le plus d'actions en faveur du développement durable ou auront réalisé des actions créatives et innovantes au bénéfice de l'Environnement.

✓ **Le Printemps des Parcs**

Le printemps des Parcs, deuxième édition, a eu lieu dans 7 parcs et jardins de la ville, du 30 mars au 22 avril 2022, permettant la découverte de l'arbre, la plantation de semis avec les équipes municipales, la présentation de la grainothèque et des animations d'associations d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (ECO-Lab' Environnement, Les Jeunes Pousses, LPO-Agir pour la Biodiversité, Lire et faire lire, Semaines et Le centre social L'Espelido).



III LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

✓ La Fête du Tilleul

Présentation de sa biologie, sa culture, la récolte de ses fleurs, son utilisation en tant que plante médicinale et enfin les us et coutumes liées à cet arbre sacré, en juin 2022 sur la place Alexandre Farnèse, dans le quartier Sud Rode.

- ✓ **L'arbre en fête** en novembre 2022, journée organisée pour mettre en avant la biodiversité, l'ombre et la fraîcheur en ville, a eu lieu au jardin du Rocher des Doms avec des ateliers « grimpe » et « découverte » dans les arbres.

Fête du Tilleul

Samedi 11 juin 2022
14h - 20h30



Sur la Place Alexandre Farnèse, venez découvrir le Tilleul, sa légende et ses vertus, avec nous et les associations de quartier autour d'une fête : exposition, activités enfants, présentation des tilleuls...

AVIGNON
Ville d'exception

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

De nombreuses associations d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable participent aux événements nationaux ou locaux avec l'appui de la municipalité :

Parmi lesquelles, l'association Semailles avec la **Fête de la nature** en mai 2022 et la **Fête de la science « Réveil climatique »** en octobre 2022 auxquelles ont participé de nombreuses classes de primaire. Réalisation d'un parcours « Avignon, eau vivante, eau cachée » par l'association Volubilis. Découverte du chemin des Canaux par l'association OPUS/CPIE des pays de Vaucluse...



grimpe dans les arbres au jardin du Rocher des Doms avec « Sous la cime »

fête de la
nature

fête de
la Science



III LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Dans le cadre de **l'appel à idées EEDD du Grand Avignon**, la ville a proposé une action de végétalisation et de production de compost dans la cour du **collège Vernet**. L'association Les Jeunes Pousses a organisé des ateliers avec les éco-délégués. Des ateliers pédagogiques ont été réalisés à la ferme urbaine du TIPI en novembre 2022 sur le thème de la biodiversité, de la permaculture et autour de la valorisation des biodéchets. La ville d'Avignon a pu également, avec des associations d'EEDD, mettre en place de nombreuses actions de sensibilisation à la biodiversité en lien avec les cours végétalisées, mais aussi sur les abeilles .

La thématique du développement durable et de l'environnement est aussi abordée dans le cadre des actions éducatives de l'ensemble des **bases de loisirs** de la ville : la base de loisirs de **Gadagne**, le retour du projet potager avec la dégustation de produits récoltés en lien avec la Cuisine centrale municipale, et la mise en place de fabrication de compost.

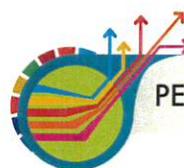


Base de loisirs de Gadagne



INDICATEURS

- ✓ Mon Ecol'o, ce sont **22** écoles participantes.
- ✓ La Base de loisirs de Gadagne, ce sont : **100 %** des enfants participant aux ateliers environnement et développement durable et **30 %** des déplacements vers les sorties extérieures qui se font à pied ou à vélo.
- ✓ Favoriser davantage les déplacements en version mobilité douce (pédibus ou vélo) est un objectif dans les bases de loisirs de la ville.



PERSPECTIVES

Grâce à la participation citoyenne à travers l'« adhésion carbone » de l'association du Parcours de l'art (achat d'un arbre avec l'adhésion), dans le cadre de la Charte de l'arbre, la ville envisage de planter a minima **12 arbres** dans des écoles (fraich'cour) et dans des parcs en 2023 (projet « forêt enchantée », Parc Champfleury, ...)



III LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

III.2 ADAPTER LA GESTION DES ESPACES VERTS, DES PARCS ET DES ESPACES PARTICIPATIFS

III-2.1 Mobiliser les acteurs internes

L'objectif de la ville est de former ces acteurs internes, de participer au réseau d'acteurs du territoire, de valoriser et préserver son patrimoine végétal

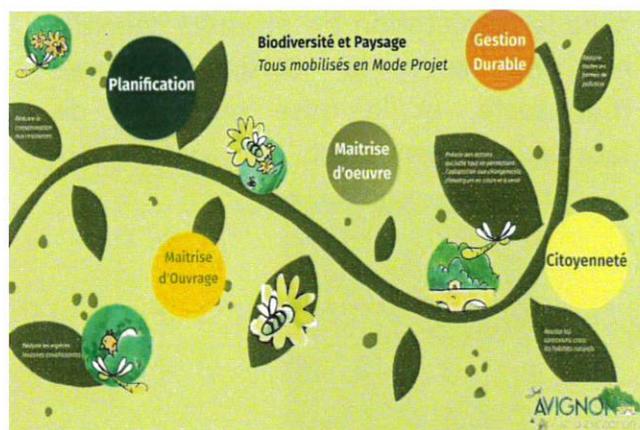
En 2022, le jury a maintenu la troisième fleur du concours « Villes et villages fleuris » obtenu en 2019. Ce label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le paysage, le végétal et le fleurissement.



La **journée Aménagement & Biodiversité dans le cadre du label Territoire Engagé pour la Nature (TEN)**, le 23 septembre 2022, à Puylobier, a permis de valoriser la dynamique des services municipaux autour de la biodiversité au travers de la méthodologie de projet adopté et son suivi opérationnel. Un retour d'expérience de la ville d'Avignon qui a été apprécié par les participants (élus et techniciens d'autres communes) .

Le Conseil municipal de septembre 2022 a adopté la délibération pour l'établissement d'un **inventaire cartographique, d'un diagnostic et d'un plan de gestion pour le patrimoine arboré 2023/2026**, pour mieux le préserver, en partenariat avec le Grand Avignon.

La constitution d'un **Club de l'arbre**, composé d'aménageurs, paysagistes, gestionnaire du patrimoine arboré et en charge du suivi de la mise en application de la charte de l'arbre urbain : En novembre 2022, la ville a organisé une **Journée Technique : l'Arbre en ville** (réflexion interprofessionnelle sur ses enjeux).



III LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

III-2.2 Renforcer la Ville Nature



- Le Plan Local pour le Climat prévoit de renforcer la **Ville Nature** avec la création de nouveaux parcs et de parcs naturels urbains (PNU)
- A partir de 2022, une nouvelle transformation en parc urbain à vocation culturelle s'initiera sur le quartier du Pont-des-Deux-Eaux, dans une ambition affichée de **Forêt enchantée**. Ce projet, en plus de son objectif de création de parc, comme îlot de fraîcheur au profit des populations, est identifié comme une terre d'expérimentation. En effet, essences de plantations, modelés du terrain, ressource en eau de toute nature, mais aussi mode constructif pour les équipements bâtis... Toutes les composantes du projet devront être vertueuses et innovantes du point de vue environnemental et permettre l'expérimentation de dispositifs constructifs, de contrôle, de gestion... afin d'anticiper les contraintes associées aux changements climatiques en cours et à venir.
- A plus grande échelle, les parcs naturels (Grands parcs) s'affirment. Le **Grand parc de la Barthelasse** sera initié à partir du projet de la Maison du Parc. Le **Grand parc de la Durance** : des études se poursuivent en collaboration avec le SMAVD pour valoriser les berges avec la vélo-route identifiée pour « la Durance à vélo » sur les voies palières. Le **Grand parc de la Confluence** sera accessible grâce à la poursuite des aménagements de la voie verte entre les allées de l'Oulle et la confluence sur les berges du Rhône.
- Sur l'écoquartier Joly-Jean, l'aménagement d'une **coulée verte** centrale permet de relier les nouveaux programmes immobiliers, aux équipements comme la nouvelle école Joly Jean et aux quartiers environnants. Elle permet aussi de profiter de vastes espaces ouverts et plantés, accessibles et agrémentés d'équipements de loisirs : aires de jeux, de pique-nique, cour partagée, carrés de jardins pédagogiques, potagers « perpétuels »,... En 2022, la coulée verte a été complétée par une large liaison plantée, accessible aux piétons et cyclistes, en direction de la place de la Camargue.





III LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

III-2.3 Favoriser les actions participatives

La ville favorise les actions participatives pour lesquelles les habitants sont amenés à prendre part bénévolement, pour le déploiement du végétal et de la biodiversité dans l'espace public.

Exemples de projets de jardins partagés initiés sur le quartier Ouest :

- Dans le parc Colette, une parcelle dédiée à l'école Saint-Roch en lien avec la Ferme Urbaine le Tipi.
- Dans le parc Champfleury, une parcelle réattribuée au Foyer Terro Flourido (personnes en situation de handicap).
- Le jardin partagé Louis Gros est un projet amorcé et conventionné avec les habitants/jardiniers du quartier.



Des citoyens se mobilisent à Montfavet dans le cadre du budget participatif. Des bénévoles qui ont envie d'agir pour le climat, arboriculteurs en herbe, ont participé à la plantation et à l'entretien d'une centaine de futurs arbres fruitiers d'un quartier de Montfavet.



Le patrimoine arboré, ce sont **75 arbres plantés** dans le cadre de projets d'aménagement
Les espaces verts, ce sont **7 415 m² créés ou réaménagés**

L'entretien du patrimoine arboré en 2022, ce sont :
1189 interventions hors chancre coloré du platane
137 interventions liées au chancre

Le jardin pédagogique du centre horticole municipal, ce sont **25 visites** organisées tout au long de l'année

En interne, mobilisation des agents pour :

- L'élaboration d'un plan de gestion du patrimoine arboré à partir de son inventaire
- De nouvelles pratiques : Broyage des végétaux pour une réutilisation sur les espaces végétalisés, remplacement partiel et progressif des terreaux par du compost végétal en circuit court
- Le renforcement de la pratique de gestion différenciée





III LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

III.3 PRESERVER LES ESPACES NATURELS, LES TERRES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

Ces espaces présentent des enjeux économiques et environnementaux : production alimentaire, stockage organique du carbone, lutte contre l'érosion de la biodiversité...

III-3.1 Quartiers fertiles

Le projet "Quartiers fertiles" (appel à projets de l'ANRU permettant de développer l'agriculture urbaine dans les quartiers), piloté par le Grand Avignon sur le territoire de la ville d'Avignon, a été poursuivi en 2022 avec une concertation des habitants des secteurs concernés (Olivades, Neuf Peyre et Grange d'Orel) et le lancement des premiers travaux.

III-3.2 Programme européen Feader

Outre la poursuite de la collaboration avec le Grand Avignon sur la mise en œuvre du P.A.T. (Plan Alimentation Territoriale) et les actions du projet FEADER, la ville est partenaire d'un nouveau projet FEADER porté par la Chambre régionale d'agriculture sur les 'détournements d'usage en zones agricoles' dont l'objectif est de préserver le foncier agricole, à court et à long terme.

III-3.3 Foodshift 2030

3ème année de mise en œuvre du programme européen FoodSHIFT 2030 : Une étude réalisée par l'INRAE a démarré en décembre 2022 au sein de 10 écoles sur les habitudes alimentaires des enfants.



Seule ville française retenue pour participer au programme européen FoodSHIFT 2030, Avignon accueillera en 2023 l'une des neuf tables rondes du projet, afin de partager son expérience en termes d'innovation pour la nutrition.





III LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

III.4 REDUIRE LES CONSOMMATIONS DE RESSOURCES EN EAU ET LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

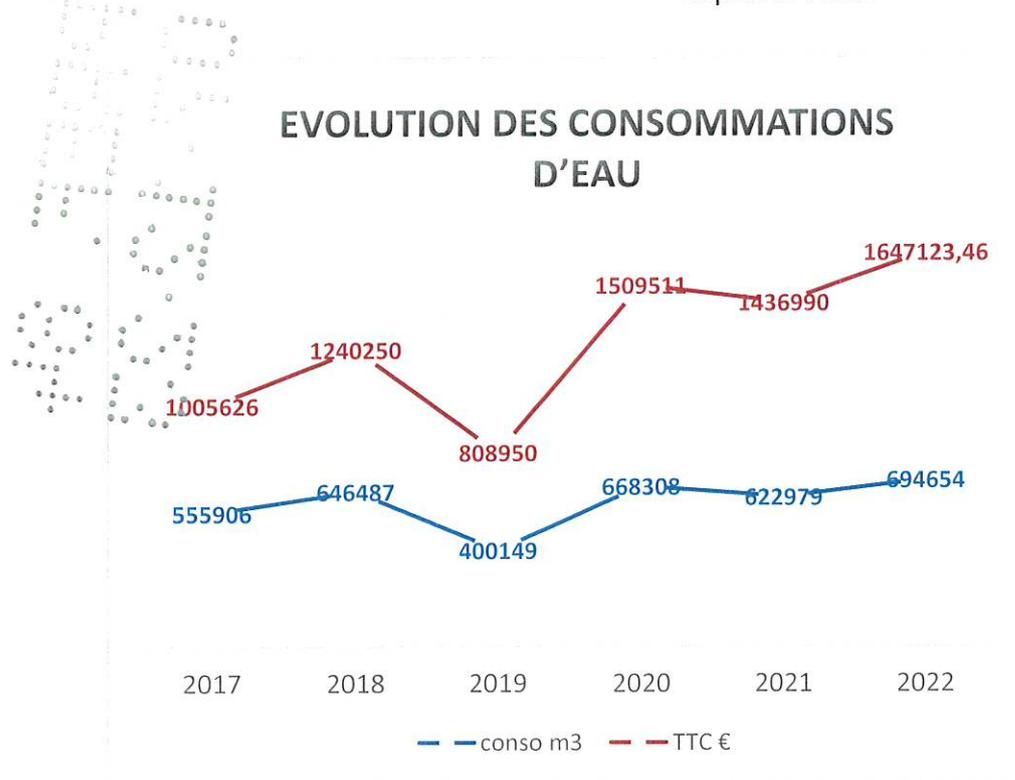
À Avignon, relever le défi du changement climatique et faire de la ville un territoire exemplaire, sont des priorités. Dans le cadre de la feuille de route « Zéro degré », et de la démarche « Avignon, Ville Nature », des actions sont initiées, suivies, et projetées à plusieurs échelles, pour lutter contre les îlots de chaleur urbains.

III-4.1 Consommation d'eau par la ville

Les consommations sont à la hausse (11%), en partie à cause de fuites et de décalage de relevés de compteur des années précédentes,

Sur 2023/2024, la Ville poursuivra ses efforts pour réduire ses consommations d'eau dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de sobriété sur l'eau avec notamment la mises en place des actions ci-après :

- Campagnes de réparations des réseaux d'eau
- Adaptation des périodes d'arrosage
- Mise en place d'aérateurs d'air sur les robinets des écoles
- Etude d'opportunité pour équiper les sites les plus gros consommateurs de compteurs communicants
- Etude sur la mise en circuit fermé des fontaines en circuit ouvert
- Réutilisation d'eau de récupération pour le nettoyage ou l'arrosage des espaces verts





III LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

III-4.2 Les ouvrages d'art et hydrauliques

La ville a de nombreux partenariats avec l'ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon, le Grand Avignon (compétence GEMAPI), les Sorgues du Comtat, les villes de Vedène, Le Pontet, Morières-Lès-Avignon, Sorgues et le SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance) sur des projets concernant les canaux, filioles, rivière, passes à poissons, piézomètres, systèmes d'endiguement, entretien des ouvrages, etc.

III-4.3 La prise en compte des risques

La ville d'Avignon a lancé en septembre 2022 une démarche **d'étude stratégique de défense contre les incendies** sur l'ensemble de son territoire. L'étude de l'élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre les Incendies (SCDECI) a démarré en décembre 2022 avec un rendu souhaité avant l'été 2023.

Les deux objectifs prioritaires sont les suivants :

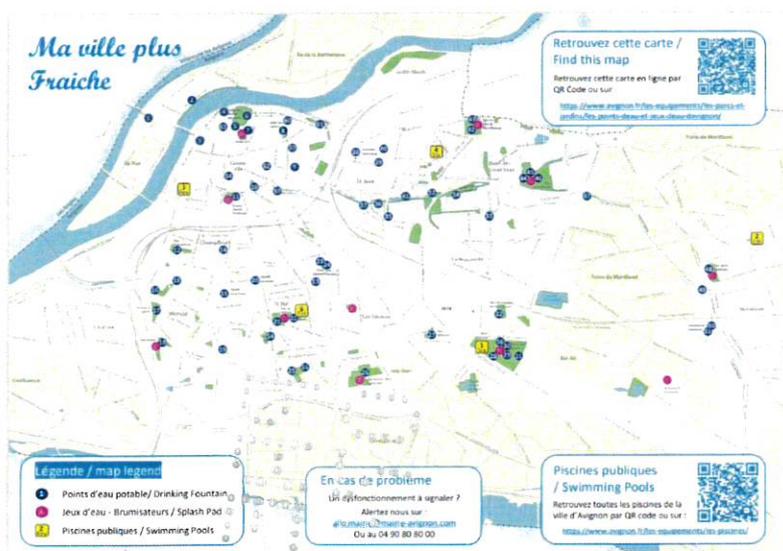
- la protection des biens et des personnes : élaboration d'un document réglementaire, le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre les Incendies.
- la protection du patrimoine végétal contre les feux : à l'instar de la démarche de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI), l'objectif recherché est d'élaborer un plan de gestion des espaces naturels afin de préserver le patrimoine végétal de la ville contre les incendies.



III LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

III-4.4 Géolocalisation

Dans les quartiers, la ville lutte contre les îlots de chaleur urbains grâce aux nombreux parcs, jardins, squares. Un plan « Ma ville plus fraîche » sur le site de la ville avignon.fr, recense des points de rafraîchissements : jeux d'eau, fontaines et robinets poussoirs pour permettre à tous de se rafraîchir agréablement.



III-4.5 Le plan végétalisation et désimpermeabilisation des cours d'école

Dans les quartiers, ce sont les écoles, leurs cour et leurs parvis, ainsi que les autres parvis des équipements publics, qui contribuent au rafraîchissement des espaces publics.

Le projet **Fraîch'cour** illustre les solutions concrètes pour limiter la formation d'îlots de chaleur urbains de manière collaborative et résiliente.

En 2021/2022, trois écoles ont bénéficié de ce dispositif : **Massillargues élémentaire**, **Simone Veil élémentaire**, **Clos du Noyer maternelle**.

Exemples de coopération avec les enseignants et les élèves et animations d'associations d'Education à l'Environnement et au Développement Durable :

- Au fil des saisons de l'année scolaire 2021/2022, La création d'un potager, dans l'école des Vertes Rives, s'inscrit dans le projet de cour végétalisée. Ce travail a été mené par l'association « Terre de Vrai » avec un cofinancement Ville/Grand Avignon. Les plates-bandes/jardinières avaient été préparées par la Direction « Végétal dans la ville ».

- En 2022, l'association Semailles a organisé l'animation « petits protecteurs de la nature », financée par la ville, à l'école Saint-Gabriel afin d'accompagner les élèves et les équipes enseignantes et sensibiliser les enfants au respect de la nature. L'animation sera reconduite en 2023 à l'école Simone Veil.

➤ Reportage de FRANCE3 sur le dispositif Fraîch'cour de la ville d'Avignon :

<https://www.facebook.com/watch/?v=236741012563264>



III LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



Ecole Massillargues



Ecole Simone Vèil



Ecole Clos du Noyer



III LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

II-4.6 Le réaménagement des parvis d'écoles et des équipements publics

Certains espaces de la Ville se transforment pour devenir des parcs urbains. C'est le cas du **parvis de la Gare centre** qui poursuit sa requalification. Le projet consiste en la transformation d'un parking de surface initialement dédié au dépose-minute en parc urbain paysager de qualité. Les arbres existants ont été maintenus et ont infléchi le projet dès la phase de conception afin de préserver le patrimoine arboré conformément à la Charte de l'arbre régie par la Ville.

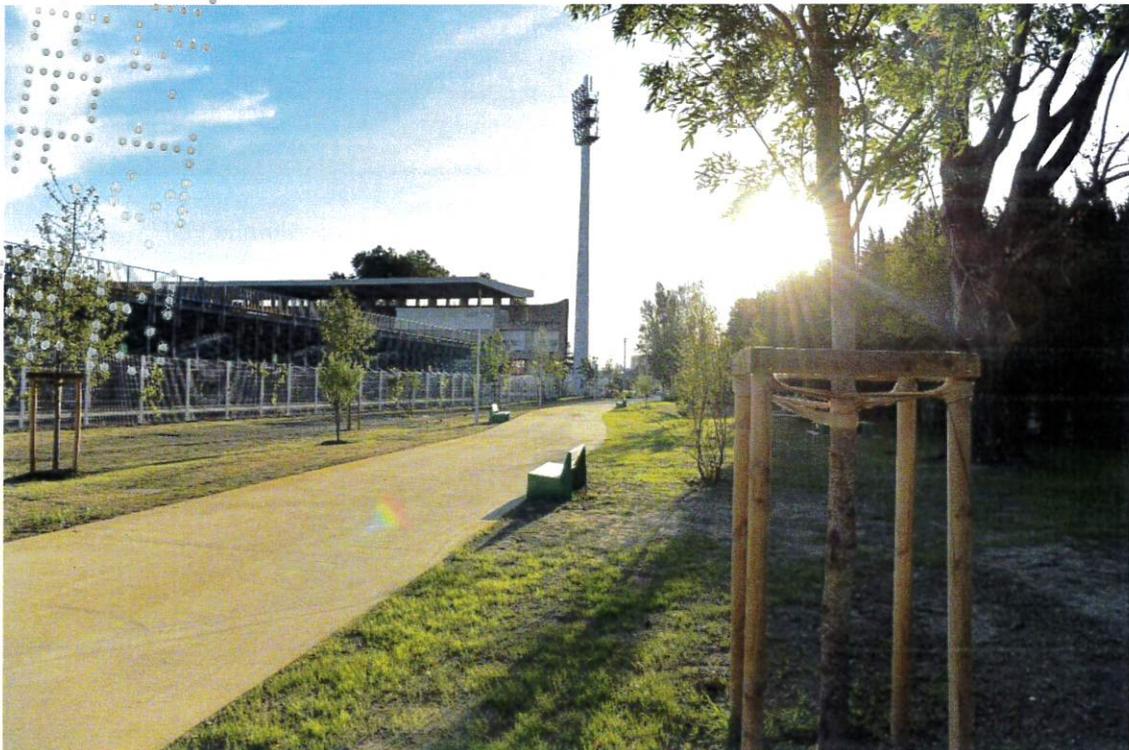
Mais aussi :

- Le parvis de l'école Sainte-Catherine
- Le projet de parvis du Parc de l'Abbaye Saint-Ruf (voir perspectives)

III-4.7 La création et le maillage des îlots de fraîcheur urbains

L'extension et troisième phase d'aménagement de la **plaine des sports**, permet d'agrandir encore ce parc à dimension naturelle, active et sportive. Le 20 juillet, la ville a inauguré la 3ème et dernière phase de la Plaine des Sports conjuguant plusieurs aménités : sécurité, accessibilité, biodiversité, îlot de fraîcheur et apaisement.

Les îlots de fraîcheur dans les quartiers se développent aussi grâce à des rues végétalisées, des rues ombragées, des « rues jardins ».



Plaine des sports



III LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

C'est ainsi qu'en 2022, a été inaugurée la **première « rue jardin »**, sur la rue des écoles en centre-ville. Ce projet d'aménagement a consisté à reprendre le profil de la voirie à plat, avec revêtement clair et y introduire une large végétalisation :

- Fosses de plantation en plaine avec arbres, grimpantes et vivaces
- Mise en valeur du parvis des établissements scolaires avec un revêtement drainant clair, et la plantation de 2 arbres de plus haute grandeur pour donner de l'ombre à l'espace d'attente.
- Introduction de mobiliers ludiques le long de la rue, avec assises reprenant des formes de gomme et de règle, des tables de jeux et une arche marquant l'entrée dans la rue, des arceaux vélos et une fontaine à boire.
- Eclairage public renouvelé et intensité abaissée pour créer une ambiance plus intimiste et respectant l'environnement.



III LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



Le projet **Fraîch'cour** en 2022 :

- Surfaces désimperméabilisées : 2 181 m²
- Surfaces déconnectées du réseau : 2 560 m²
- Espaces verts créés : 1 500 m²
- Arbres plantés : 27 unités
- Arbres en cépées plantés : 25 unités
- Arbustes plantés : 1700 plantés

La **renaturation de l'espace public** :

- 1 extension de parc réalisé
- 3 cours d'écoles
- 1 parvis d'école
- 1 rue jardin
- Au total : 4 178 m² de sol désimperméabilisé

La troisième phase de la **plaine des Sports** :

- 3 450 m² d'espaces verts, dont 1 725 m² créés
- 1 250 m² de surfaces désimperméabilisées
- 28 arbres
- 1 500 fleurs et arbustes
- 960 m² de prairie fleurie

La **préservation des ressources naturelles**, ce sont **10** récupérateurs d'eau installés dans les écoles municipales





III LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



- En 2022/2023, trois écoles (Marcel Perrin, Saint Ruf, Vertes Rives) bénéficieront du **dispositif Fraîch'cour** : cours d'écoles désimperméabilisées et végétalisées avec le concours des enfants et de la communauté éducative.
- Ce sont les **parvis** de l'école maternelle de l'Arrousaire et du groupe scolaire Marcel Perrin qui seront végétalisés ainsi que le parvis de la piscine Jean Clément.
- La désimperméabilisation des **parkings** avec les projets à l'étude :
 - réaménagement du quartier de la Barbière en parc habité avec un stationnement perméable,
 - réorganisation du stationnement des Faubourgs selon la règle 2 places/1 arbre,
 - aménagement d'un espace à végétaliser au parking des Italiens.
- La **requalification de l'avenue du Moulin notre Dame et du parvis du Parc de l'Abbaye Saint Ruf** en 2023 permettra de faire sortir la trame paysagère du parc urbain, sur un parvis apaisé et qualifié pour limiter la place des véhicules automobiles, et promouvoir les modes doux et actifs. Dans ce cadre, l'avenue de la Reine Jeanne bénéficiera de l'implantation d'un îlot végétalisé et arboré en accompagnement de la piste cyclable, l'avenue de l'Arrousaire sera plantée en accompagnement de la voie verte.
Surface du projet : 4 300m², dont surfaces perméables : 1 770m² (espaces verts et stabilisé), arbres plantés : 18 sujets (dont certains en remplacement des 16 arbres malades abattus)





IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » (article 1 de la déclaration de Rio de 1992).

Les Collectivités et, tout particulièrement, les communes ont un rôle important à jouer dans la poursuite de cette finalité. La stratégie de la municipalité en matière de Développement durable pour l'épanouissement de tous les êtres humains est définie au moyen de nouveaux dispositifs qui sont au plus près des habitants et peuvent répondre à nombre de leurs aspirations comme par exemple : « Avignon Terre de culture 2025 », le label « Terre de jeux 2024 »,

Afin d'y parvenir, les objectifs d'accès à l'éducation, aux soins, à la culture, aux sports et aux loisirs sont fixés pour :

- **IV.1 SATISFAIRE** les besoins essentiels pour tous
- **IV.2 CULTIVER** le bien-être de tous
- **IV.3 SENSIBILISER** à la propreté en ville
- **IV.4 RENFORCER** la démocratie participative
- **IV.5 APAISER** l'espace public par l'aménagement durable



IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

IV.1 SATISFAIRE les besoins essentiels pour tous

La Ville coordonne des dispositifs qui participent à la lutte contre la pauvreté et à l'égalité d'accès aux loisirs et à la sensibilisation au développement durable.

IV-1.1 Une offre culturelle gratuite

- Les activités autour de la lecture avec une sélection d'ouvrages sur la nature par le déploiement de **l'Ideasbox**, notamment dans le cadre du « Printemps des parcs » du 30 mars au 22 avril 2022.
- Le rendez-vous du mercredi 20 avril 2022, à Ceccano, « **planter des arbres avec Giono** » : programme de lecture et jardinage pour les enfants.
- Le lancement du premier « **Prix des Avignonnais** », 1er octobre 2022, pour récompenser un roman issu de la rentrée littéraire.



- Les **Rendez-vous aux jardins 2022** du 3 au 5 juin (manifestation nationale du ministère de la Culture) dont la thématique « les jardins face au changement climatique » ont mis en avant des expositions dans des jardins, des rencontres, des visites guidées. Plusieurs enjeux du développement durable ont été mobilisés : l'éducation à l'Environnement, la santé et le bien-être.

Le développement d'un **schéma numérique** permet de mieux accueillir les publics dans les bibliothèques et hors des bibliothèques avec, entre autres, une offre de services gratuits pour les adhérents : lecture en streaming, musique à la demande, jeux vidéo, musiques et contes pour les enfants, autoformation, presse en ligne, films, séries...



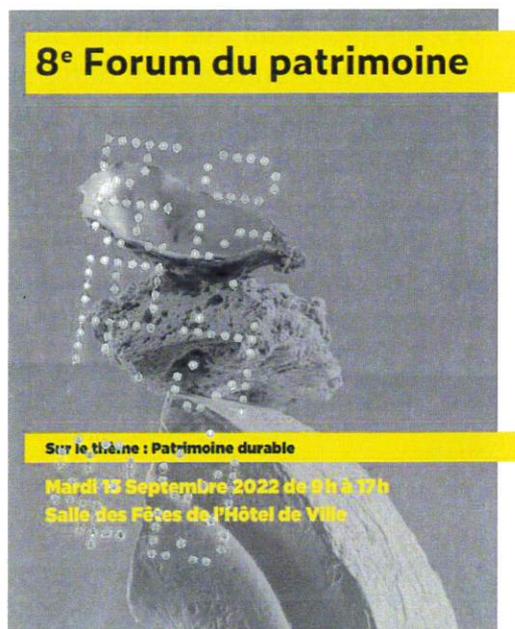
- La reconduction de la manifestation « village du développement durable » dans le cadre du **Forum des associations**, le 4 septembre 2022.



IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

- Les **Journées Européennes du Patrimoine**, sur le thème du « Patrimoine durable », ont eu lieu en septembre 2022.

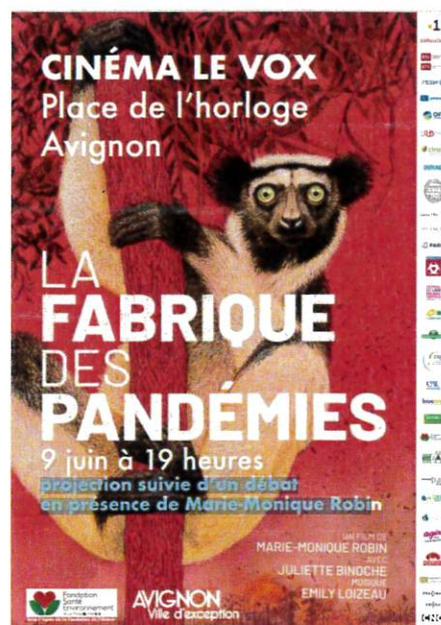
Outre le patrimoine bâti, la valorisation du patrimoine naturel a permis de sensibiliser aux mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques durant le 8^{ème} Forum du patrimoine qui s'est tenu le 13 septembre. La ville d'Avignon s'est aussi associée à des musées partenaires pour présenter des expositions et des activités dans le thème de la protection de la biodiversité, du changement et de la réflexion autour du devenir de l'art, en particulier au Muséum Esprit Requien.



AVIGNON
Ville d'exception

IV-1.2 Des conférences gratuites

- Une conférence avec le chef Almir Narayamoga Surui, leader du peuple Paiter Surui d'Amazonie Brésilienne, le 11 mai 2022, organisée par l'École supérieure d'art d'Avignon.
- Avec l'**Agora d'Avignon** :
 - Une conférence, « Vers un numérique plus responsable », présentée par Bela Loto Hiffler, s'est tenue le 28 avril 2022, sur la sensibilisation aux impacts environnementaux et humains du numérique.
 - Une projection « La fabrique des pandémies » suivie d'un débat en présence de Marie-Monique Robin, le 9 juin 2022, co-organisée par la Fondation Santé Environnement de la Mutuelle Familiale.





IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

IV-1.3 Trois semaines consacrées au développement durable

Débutant par le **World Clean Up Day 2022**, ce sont **4 215** kilos qui ont été ramassés sur l'ensemble des opérations du territoire d'Avignon.

Des animations ont été proposées par les associations Jeunes Pousses, Latitudes, les Petites Choses, TREVIE, ECO-lab' Environnement et ENERCIPA en faveur des habitants **sur le quartier Ouest, lors de la fête de quartier.**

L'exposition **sur le nouveau Plan local pour le Climat** a été mise en valeur dans le péristyle durant 3 semaines puis est devenue itinérante dans les mairies annexes.

Au total 12 événements, expositions, animations, balades ont eu lieu sur le territoire du 17 septembre au 8 octobre 2022.



IV-1.4 Des événements sportifs liés aux Jeux olympiques de 2024

La ville d'Avignon, en lien avec les associations, a co-construit une programmation visant à faire découvrir et à initier les écoliers avignonnais aux pratiques olympiques et paralympiques. Du 24 au 28 janvier 2022, **la 6e édition de la Semaine Olympique et Paralympique**, avait pour thématique : le sport pour l'environnement et le climat.

L'organisation des **1ers Jeux d'Avignon** en juillet 2022, manifestation sportive et intergénérationnelle.

La création d'une EMS (Ecole Municipale des Sports) afin de stimuler le meilleur des pré-ados et adolescents.

Le projet de lutte contre la sédentarité et favoriser le bien-être via diverses actions : « Ado Connect », sport dans les parcs urbains, création de parcours de santé, bien-être au travail, sport sur ordonnance, ...



IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

IV-1.5 Les maisons communes

Il s'agit d'un projet d'expérimentation des mairies de quartier transformées en maisons communes : la maison commune du quartier Saint-Chamand a été inaugurée en septembre 2022.

L'objectif est de développer la vie sociale et territoriale de proximité en proposant une offre de service municipale, un soutien à la vie associative, le développement de la vie participative et un service d'accès aux droits assurés par les partenaires.



Maison commune Saint Chamand



IV-1.6 L'herbier du Muséum Requien

Fin 2021, l'équipe du Muséum Requien a commencé à conditionner l'herbier de 300 000 plantes d'Esprit Requien, propriété de la Fondation Calvet.

En 2022, la ville d'Avignon a choisi de donner la possibilité à des bénévoles de s'engager pour aider l'équipe. C'est ainsi que des élèves de l'Ecole Supérieure d'Art d'Avignon (ESAA) et des membres de l'association des Amis du Muséum Requien ainsi que d'autres personnes motivées ont commencé cette action qui demande de la patience et de la formation, et qui procure des découvertes et la satisfaction du travail bien fait.

Dans une volonté de transmission des savoirs, et aussi pour montrer une activité créative qui peut être utile, l'équipe de conservation du Muséum Requien a eu le plaisir de partager ses moments avec les volontaires.



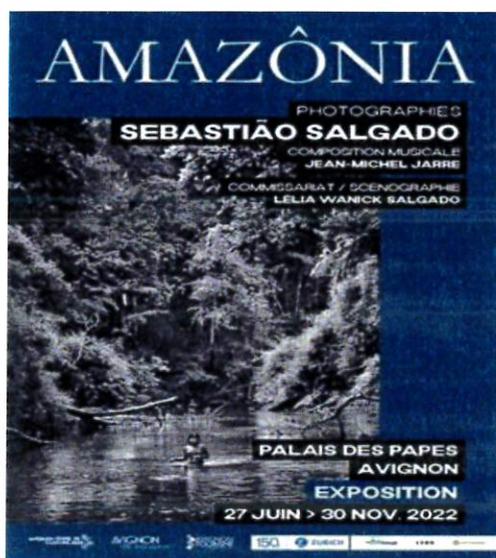
Bénévoles en action : herbier Requien



IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



FOCUS



Grande exposition 2022 au Palais des Papes : "AMAZONIA" de Sebastião SALGADO pour sensibiliser aux dangers de la déforestation et à la défense environnementale et des peuples autochtones grâce à l'évocation de la Fondation Instituto Terra pour la reforestation et la préservation de la forêt amazonienne.



INDICATEURS

L'herbier Requier en 2022, ce sont **1 907** planches d'herbier qui ont été conditionnées.

L'exposition "AMAZONIA" de Sebastião SALGADO ce sont **400** photos et **350 000** visiteurs.

Les activités sportives périscolaires, ce sont **3 821** enfants accueillis.



PERSPECTIVES

Le projet des maisons communes continue en octobre 2023 pour la mairie du quartier Nord et en décembre 2023 pour la mairie du quartier Ouest.

La création de nouveaux créneaux Sport Santé Bien être et la création de créneaux Sport/Forme/Bien être pour les agents territoriaux contribueront à la satisfaction de tous.

Organisation de manifestations sportives d'envergure : accueil de l'équipe de l'Uruguay en tant que camps de base dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby France 2023, et réception du tournoi international féminin de football U19 « ladies Cup » : manifestations éco-responsables, inclusives et accessibles.





IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

IV.2 CULTIVER le bien-être pour tous

Niveau de vie, autonomie, équité, santé, cohésion sociale, qualité de l'environnement, de multiples facteurs interviennent dans la notion de bien-être.

Les associations avignonaises constituent une force et une ressource territoriale remarquable du fait de leur dynamisme, leur capacité d'agir, et l'innovation sociale dont elles font preuve. La ville propose des dispositifs de soutien financier tels les appels à projet et les demandes de subvention ainsi que d'autres dispositifs plus opérationnels :

- Au travers du label « **Avignon ville amie des enfants** », accordé par l'UNICEF, pour la période 2020-2026, la ville mène des actions en faveur de la jeunesse : mise en place du Conseil Municipal des Enfants, plan numérique dans les écoles, gratuité des activités périscolaires, soutien à la réussite éducative.

- La Commission « Bien Manger » du Mandat 2020-2022 du **Conseil Municipal des Enfants (CME)** a créé un film sur le gaspillage alimentaire, opérationnel depuis la fin de leur mandat en juin 2022, diffusé dans les écoles, les cantines scolaires, le site internet de la ville d'Avignon et sur sa page Youtube, en co-construction avec les acteurs de la cuisine centrale de la ville. L'objectif de ce film est de faire réagir les enfants des écoles sur les enjeux du gaspillage alimentaire. Le film a été repris dans le cadre de la participation de la ville d'Avignon au réseau européen Foodshift 2030.

- Un espace d'accueil à la Police municipale : une **permanence d'accompagnement et d'écoute** pour les femmes victimes de violence conjugale est ouverte au poste de police municipale Place Pie. Une policière dédiée et formée accueille, guide et oriente les victimes dans les démarches à accomplir.



IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



FOCUS

- A partir du 8 mars, **journée des droits des femmes**, jusqu'au 19 mars, une exposition, dans le péristyle de l'Hôtel de ville, a rendu hommage à 8 femmes militantes, mais aussi des conférences-débat et des ateliers de sensibilisation.
- Le 25 novembre est la **journée de lutte contre les violences faites aux femmes**. La ville s'est mobilisée avec les associations CIDFF/planning familial, Amnesty International, Femmes Solidaires, RHESO, Osez le Féminisme pour l'organisation de cette journée : dans le cadre d'un chantier TIG, une exposition de silhouettes de femmes victimes de violences a été réalisée.



PERSPECTIVES

- ✓ La ville est partenaire de la création de la « Maison des femmes et des enfants » au Centre hospitalier d'Avignon, qui ouvrira en janvier 2023, qui accueillera des femmes victimes de violence et des enfants en danger.
- ✓ Un nouveau **défi alimentaire antigaspi** sera généralisé dans les cantines en 2023 : la crise sanitaire n'a pas permis l'application et la continuité de l'action antigaspi durant 2 ans. Ce délai a cependant permis le développement d'un nouveau format d'animation « le défi 365 » testé en 2022 : [Mission Zéro Gaspi - YouTube](#)



IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

IV.3 SENSIBILISER à la propreté en ville

L'objectif est à la fois d'améliorer les pratiques en matière de nettoyage des espaces publics, en lien avec le Grand Avignon en charge de la collecte et du SIDOMRA (syndicat mixte pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon) pour le traitement des déchets ménagers, mais également en matière de sensibilisation de chacun au tri des déchets et au respect de l'espace public comme lieu de vie commun.

IV-3.1 Eco-Gardes

La ville a commencé l'assermentation, sur le plan environnemental, des **éco-gardes** (agents de surveillance et de prévention des parcs de la ville) et des ASVP afin de constater les infractions concernant les dépôts sauvages.

IV-3.2 Opération propreté avec les enfants

La commission « Sauvez la planète » du Conseil Municipal des Enfants :

Six écoles avignonaises (Farfantello, St Ruf, Les Olivades, la Croisière, Scheppler, Coubertin) ont participé à la campagne pédagogique de sensibilisation aux bons gestes, en décembre 2022, dont la diffusion d'un film d'agents de Propreté de la ville d'Avignon et du Grand Avignon, dans l'exercice de leurs missions Avignon Propreté, agir ensemble - YouTube puis le ramassage de déchets sur 6 lieux du territoire, animé par les associations Les petites choses, France Nature Environnement 84 et ECO-lab' Environnement.

- 5 écoles de la ville ont participé au World Clean Up Day.

IV-3.3 Compostage des biodéchets

Dans le cadre du déploiement des aires de compostage collectif à Avignon, après une expérimentation réussie, **l'aire de compostage de Pétramale** a été installée le 22 juin 2022, piloté par le Grand Avignon. Un travail de porte-à-porte pour informer les riverains de l'installation du dispositif, et leur proposer d'y participer, a été effectué.

IV-3.4 Brigades spécialisées

Les 2 brigades, la **brigade de protection de l'environnement** composée de 3 policiers municipaux et la **brigade d'environnement urbaine** composée de 4 agents assermentés, ont été équipées de 5 VTT supplémentaires (18 en tout). En 2022, le nombre de patrouilles pédestres est en augmentation.

IV-3.5 Le World Clean Up Day 2022 (nettoyage de la Planète)



Les enfants des écoles se mobilisent aussi !



IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

IV.4 RENFORCER la démocratie participative

Pour permettre aux Avignonnais de devenir acteurs de leur quartier et force de propositions, la ville d'Avignon s'est engagée depuis 2015 dans une démarche de démocratie participative, avec la création de nouvelles instances de consultation et de concertation.

La délibération « **Avignon la citoyenne : Soyons tous acteurs de notre ville** » a été approuvée en Conseil municipal en septembre 2021 afin d'ancrer et d'amplifier les dispositifs participatifs suivants :

IV-4.1 Budget participatif

Afin d'analyser les précédents budgets participatifs, la ville a mis en place un processus participatif en interservices, mais également dans une approche de terrain avec des citoyens, des porteurs de projets, mais aussi des membres du comité de pilotage, avec la participation de toute la chaîne hiérarchique et celle des Adjoints délégués de quartier lors de **4 diagnostics en marchant ou en roulant**.



Diagnostic des budgets participatifs

Exemple de réalisation :

Le projet d'installation de jeux d'enfants a consisté à l'installation de mobilier et agrès, rue des Ecoles, avec mobilier évoquant la thématique scolaire, le jeu ainsi que le théâtre et la réalisation d'une scène.

IV-4.2 Conseils de Quartier

Le renouvellement des conseillers de quartier a eu lieu en novembre 2022 pour 3 ans tenant compte des propositions des citoyens sur la plateforme « Je participe » pour le renouvellement de la charte, le fonctionnement des Conseils de Quartier, ainsi que les modalités de désignation de leurs membres suivant la délibération « renouvellement des Conseils de Quartier » approuvée en septembre 2022.

IV-4.3 Réserve Citoyenne

En 2022, ont été lancées 9 missions dans le cadre de ce dispositif, la liste des réservistes est de 147 volontaires.

Quelques exemples de missions :

- Préservation et conditionnement de l'herbier Requier
- Propreté et végétalisation lors du printemps des parcs ou lors du Clean Up Day
- Collecte et tri de dons solidarité Ukraine.
- Confection et distribution de paniers solidaires



IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



INDICATEURS



PERSPECTIVES

- ✓ L'activité de la Brigade de protection de l'environnement et de la Brigade d'environnement urbaine en 2022 : **10** PV émanant de piège photographique, **45** forfaits d'exécution d'office pour apposition d'affiches au seul mois de juillet pendant le Festival.
- ✓ L'activité des **éco-gardes** : **147** signalements techniques et sécurité (-37,2%).
- ✓ Ce sont **164,66** tonnes de **déchets verts valorisés sur le site d'Entraigues**.
- ✓ Les **dépôts de déchets sauvages** : **40** journées d'intervention avec le Grand Avignon, **440** tonnes de déchets collectés.
- ✓ Les opérations propreté avec les scolaires : **4 m³ de déchets collectés**.

À noter que la loi AGEC (anti-gaspillage et économie circulaire) de 2020 prévoit que chaque citoyen devra avoir au 1^{er} janvier 2024 une solution pour trier et valoriser ses déchets alimentaires.

En 2023, dans le cadre du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), un **défi « famille zéro déchet »** dans un partenariat avec le Grand Avignon et la Direction de projets Développement durable de la ville, sera lancé dans le quartier des Neuf Peyres.

La ville va adhérer à l'Alcome, éco-organisme agréé, qui va l'accompagner pour **réduire les mégots** sur l'espace public.

Le **World Clean Up Day 2022** (journée mondiale de nettoyage de la planète), ce sont :

Lieu de ramassage (par commune et par ordre alphabétique)	Nombre de cleanup	Nombre de participants	Nombre enfants	Volume total (m3)	Masse totale (kg)
Avignon (Scouts)	1	60	40	2	69
Avignon (ASCVA)	1	30	1	8	1080
Avignon (Eco lab)	2	104	25	9	200
Avignon (écoles)	6	305	255	5	750
Avignon (Fontcouverte)	2	71	48	5,5	825
Avignon (Teinturiers)	1	14	2	1,5	51
Avignon (Decathlon Mistral7)	1	23	2	5	750
Avignon (Collège FM)	1	19	16	3	150
Avignon (Kiabi Mistral7)	1	4	0	1	40
Avignon (Garnem)	1	8	0	2	200
Montfavet	1	5	2	0,7	100
Totaux	18	643	391	42,7	4215





IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

IV-4.4 Conseil de la Vie Associative

40 associations font partie du nouveau Conseil de la Vie Associative.

Une feuille de route co-construite a été établie, cela s'est traduit par la mise en place plus régulière de 4 Commissions : appui et développement, citoyenneté, solidarité, vie et animation.

IV-4.5- Conseil Local des Jeunes

Une équipe projet interservices a été mise en place. L'objectif sur cette instance est une mise en œuvre opérationnelle en 2023, qui permette d'impulser et d'accompagner la mise en place d'un Conseil Local des Jeunes, afin de mieux prendre en compte leurs avis et propositions.



INDICATEURS

- ✓ **La médiation numérique**, ce sont : plus de **3 174** usagers en demande d'accompagnement et d'assistance concernant la médiation numérique dans les mairies de quartier/maison commune.
4 conseillers numériques recrutés et un médiateur numérique ont assuré cette mission.
- ✓ **Le budget participatif** : ce sont **50** participants à la démarche de diagnostic sur les budgets participatifs.



PERSPECTIVES

En 2023, une 1ère Convention Citoyenne de la Jeunesse dans le cadre du Conseil Local des Jeunes sera lancée.



IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

IV.5 APAISER l'espace public par l'aménagement durable

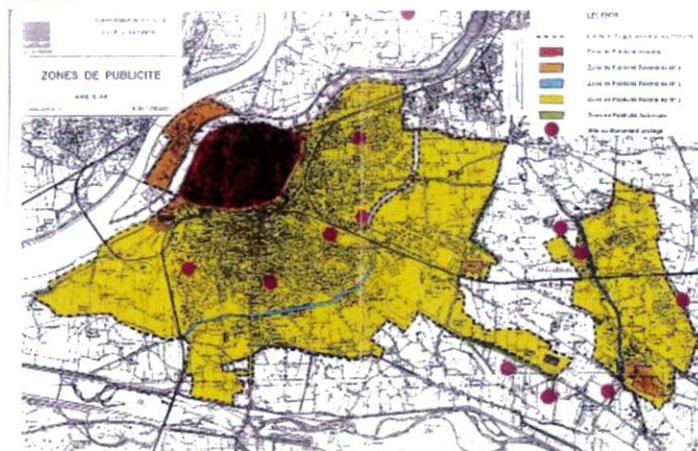
Avec un budget d'investissement 2021/2026 de 47 millions d'euros pour la rénovation et la création de quartiers, l'enjeu d'apaisement de la circulation est en ordre de marche durant le mandat.

IV-5.1 Règlement Local de Publicité

Par délibération du 19/12/2020, la Ville a lancé la révision de son **Règlement Local de Publicité** (RLP) datant de 1998. Durant l'année 2022, la procédure se poursuit et un débat sur les grandes orientations issues des différentes consultations est prévu lors d'un prochain conseil municipal en 2023. Un RLP encadre les dispositifs publicitaires, pré enseignes et enseignes installés sur la commune. La révision en cours permet de lancer la réflexion sur le devenir du paysage urbain et le cadre de vie des habitants.

Des orientations ont été identifiées :

- Préserver la qualité du cadre de vie et des paysages du territoire (cadre de vie, habitat et loisirs)
- Améliorer la qualité des entrées de ville et des grandes traversées urbaines de la commune
- Préserver le site patrimonial remarquable, valoriser ses abords
- Encadrer l'affichage publicitaire dans les quartiers résidentiels
- Réduire l'impact visuel des enseignes, en particulier sur les traversées de zones commerciales, le long des grandes pénétrantes urbaines
- Assurer l'intégration architecturale des enseignes au cœur du site patrimonial remarquable



IV-5.2 Eco-quartiers

✓ La Ville a désigné en avril 2022 la nouvelle Société Publique Locale (SPL) Grand Avignon Aménagement comme aménageur de la **ZAC Joly Jean**.

Le chantier de la ZAC Joly Jean a été distingué aux Trophées de la Construction, catégorie aménagements extérieurs et paysagisme : un écoquartier comptant parmi les grands aménagements de la ville, aux côtés d'Avignon Confluence ou encore le quartier Bel Air.

✓ L'apaisement des abords de la **Gare de Montfavet** : lors du Conseil municipal de septembre 2022, la ville a approuvé l'engagement dans la démarche de labellisation et la charte éco-quartier, étape 1 du label éco-quartier, qui respecte les principes du développement durable. Le projet prévoit une concertation citoyenne.

IV-5.3 NPNRU

La poursuite du projet de réhabilitation urbaine NPNRU : une exposition baptisée DÉ(S)CONSTRUCTION(S), visible dans le péristyle de l'Hôtel de Ville jusqu'au 31 octobre 2022, a été créée pour rendre hommage aux ex-résidents de la Résidence Ventoureso avant la métamorphose annoncée de démolition se terminant en



IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

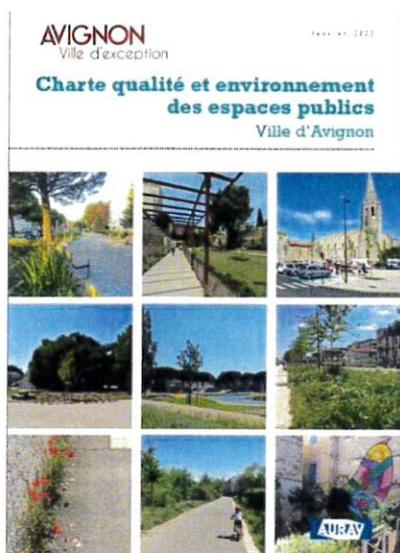
IV-5.4 Charte « qualité et environnement des espaces publics »

La Charte « qualité et environnement des espaces publics » a été présentée au Conseil Municipal du 26/02/2022 : c'est un outil partagé servant de fil conducteur pour construire la ville du Zéro degré, Zéro transit mais aussi du Zéro entretien et Zéro ressource. Elle s'appuie également sur la Charte de l'arbre urbain, certaines orientations du nouveau PLU et autres documents en préparation : Plan mode doux, charte des terrasses, règlement de Signalisation Information Locale et Règlement Local de Publicité.

Elle a été **co-construite** lors de quatre ateliers organisés en juin 2021, avec les représentants des conseillers de quartiers, des riverains et commerçants, associations, techniciens de la ville, partenaires institutionnels et élus.

Elle comporte 6 piliers :

- Usages et accessibilité
- Identité des quartiers
- Frugalité et aménagements transitoires
- Végétalisation et naturalité
- Participation citoyenne
- Résilience et adaptabilité



✓ IV-5.5 Poursuite de l'apaisement du cœur de Ville

✓ La dynamique d'apaisement du centre-ville et de valorisation de son cœur historique est engagée depuis le mandat dernier, avec les aménagements du **quartier « Saint-Didier - Trois Faucons, Bonneterie - les Halles »** et les premières tranches de requalification de **l'axe Carnot-Carreterie**. La requalification de cette magistrale commerçante et piétonne du centre-ville, a permis d'opérer la transformation de cet axe à caractère routier en lieux de vie. L'inauguration de la phase 1 a eu lieu en décembre 2022.

✓ Sur **l'axe de la rue Thiers**, la première phase entre la rue de l'Olivier et la rue Philonarde a été inaugurée : Réalisation d'un espace apaisé et piétonnisé qualifié de revêtements clairs et de plantations d'arbres. Cet aménagement a permis d'expérimenter une gestion intégrée des eaux de pluie au profit du patrimoine arboré créé. En effet, les fosses d'arbres sont en continu sur un linéaire plus important que le pied d'arbre visible, et un revêtement de pavé perméable enherbé permet de faire la jonction entre les arbres et une meilleure perméabilité piétonne en surface sans contraindre la perméabilité hydraulique en sous-sol au profit du végétal. D'autre part, des sondes tensiométriques ont été installées afin de suivre les conditions hydriques des sujets arborés et permettre leur juste utilisation d'un arrosage : 14 arbres plantés, **1800 m²** de surface apaisée.



IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



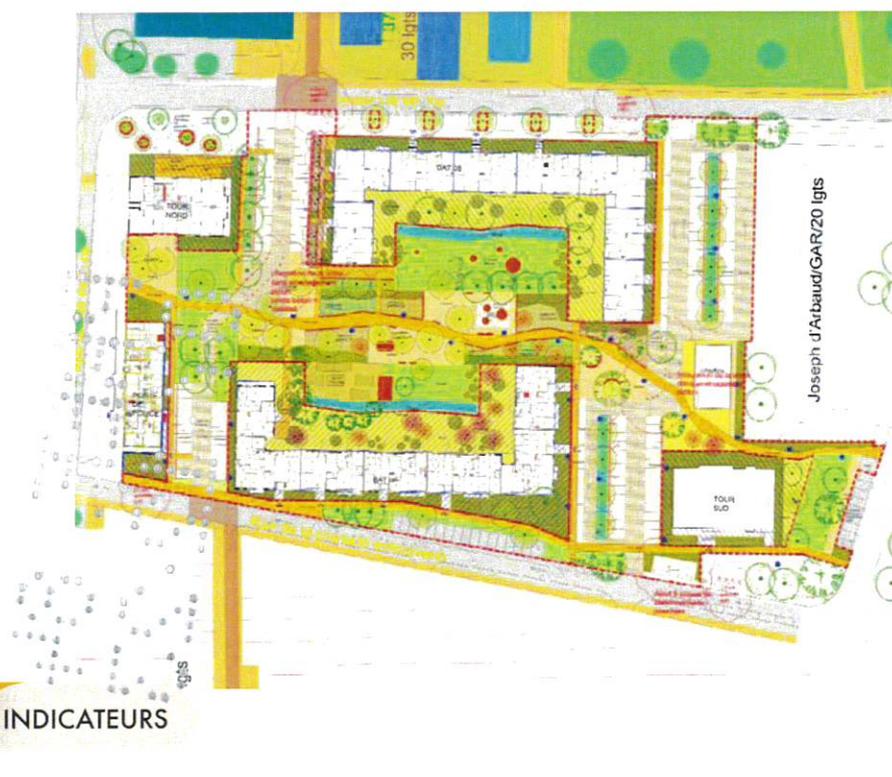
FOCUS

Exemple du NPNRU sur l'îlot Mistral et développement d'un futur quartier résilient

La Ville a présenté, au Conseil municipal de décembre 2021, une convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage avec Vallis Habitat, absorbé par GDH, pour la réalisation des espaces publics de cet îlot.

Le projet du réaménagement du cœur d'îlot avance : le projet, conçu par la paysagiste Armelle Barrière de l'Atelier du Bocal – Paysagistes, doit être soumis à la concertation.

Il prévoit un très haut niveau de qualité pour préfigurer les enjeux de la ville de demain et de la ville résiliente.



INDICATEURS

L'évaluation environnementale, ce sont la valorisation de **30 projets** (enjeux zéro transit, zéro degré, zéro ressource, zéro entretien (tendre vers) et zéro carbone.

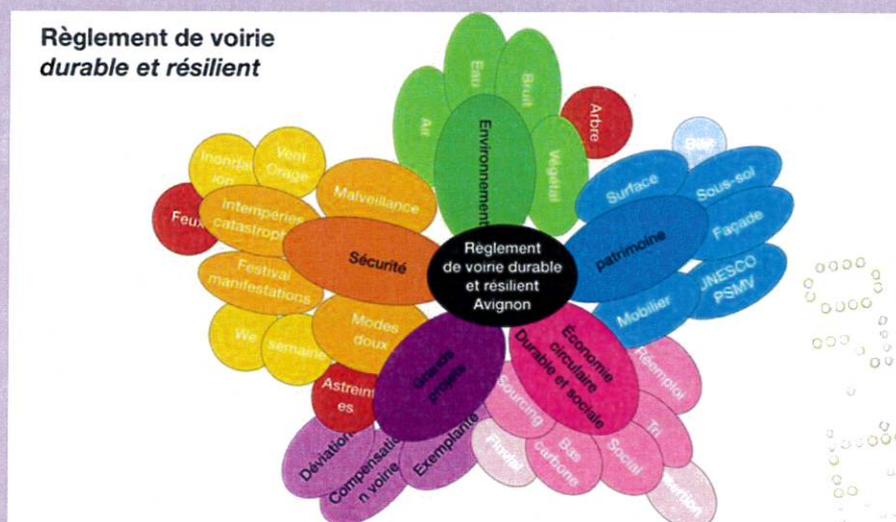
Pour rappel, que ce soient pour les projets de voirie, de parc et jardin, de mobilité, d'éclairage public, de gestion des berges, de nouveau matériel de travaux publics, l'évaluation environnementale permet de qualifier le niveau environnemental d'un projet au travers d'une grille d'évaluation interne.



IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



Le lancement de la procédure d'appel d'offres pour retenir un prestataire en charge de l'élaboration du **règlement de voirie durable et résilient de la ville d'Avignon**. Ce document opposable à tous les intervenants sur le domaine public, véritable outil pour préserver la qualité du patrimoine des aménagements urbains, devra obligatoirement intégrer la composante environnementale, les différentes politiques de la ville et ses plans d'actions en la matière :



Le projet « Cœur de ville » : La suite du projet consiste à poursuivre la requalification jusqu'à la porte saint Lazare et la politique ambitieuse menée par la Ville d'Avignon pour reconquérir son centre ancien, améliorer son attractivité et améliorer la qualité de vie de ses résidents. Les travaux sont en cours jusqu'à la fin de l'année 2023 : 24 arbres à planter, 56 arbustes, 455 vivaces, **5600 m²** de surface apaisée.

Mais aussi dans les **faubourgs** :

Requalification du square Indochine, aménagement de l'avenue Monclar...





V La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Selon le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale est « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable ».

La Ville est soucieuse du renforcement du lien social pour l'ensemble de la population : elle s'engage pour l'inclusion sociale des personnes vulnérables, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, le droit des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.

La stratégie de la municipalité en matière de Développement Durable pour la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations est définie au moyen de nouveaux dispositifs qui sont au plus près des habitants et peuvent répondre à nombre de leurs attentes.

Afin d'y parvenir, les objectifs de cohésion sociale et de solidarité sont fixés :

- **V.1** RENFORCER la solidarité
- **V.2** RESPONSABILISER les achats de la commande publique
- **V.3** MOBILISER le CCAS
- **V.4** AMELIORER la condition des personnes en situation de handicap





V LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

V.1 RENFORCER la solidarité

V-1.1 Le projet « Ville amie des aînés »

Il s'agit d'une démarche permettant de garantir aux séniors un vieillissement en bonne santé et actif en favorisant la participation des habitants, pour recueillir leurs avis, besoins et attentes pour développer une ville bienveillante à l'égard des habitants âgés aux différents âges de la vieillesse.

En 2022, une concertation a permis le retour de 376 contributions par les participants pour une perspective de délibération-cadre sur la stratégie du « bien vieillir à Avignon » au 1er trimestre 2023.

V-1.2 Le plan « Logement d'abord »

Les enjeux de ce plan sont un travail autour de l'insertion des personnes marginalisées concourant à la cohésion sociale et la prévention des risques de rupture de logement et de parcours des ménages vulnérables.

Au total, 10 actions ont été financées, en 2022, dans le cadre de la convention Ville /Etat « territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord ».

V-1.3 Accès au logement social

Le logement décent et adapté à la situation des personnes est un **droit fondamental**. Accompagner l'accès au logement social des habitants participe de la **solidarité** et de **l'inclusion** et constitue une dimension fondamentale du **bien vivre ensemble**. C'est une condition essentielle pour garantir **l'égalité des chances** et la **dignité humaine** pour tous.

La ville d'Avignon accompagne les demandeurs au plus près de leur besoin pour aboutir à court ou moyen terme à un positionnement auprès du bailleur social et pour apporter des solutions adaptées (femmes violentées, personnes SDF, situations anxieuses).

Le travail d'accompagnement s'effectue en interaction avec le partenariat du secteur social et médicosocial, dont en particulier les acteurs associatifs et institutionnels.

En 2022, on compte 130 ménages relogés.

V-1.4 Aide aux séniors et aux aidants

Le 26 février 2022, le Conseil municipal a voté une convention avec l'association « service civique solidarité séniors », missionnée au niveau national pour la lutte contre l'isolement des aînés et pour le renforcement des liens intergénérationnels.

Aujourd'hui, 16 services civiques (Agents de Solidarité et de Proximité) participent et permettent la généralisation des Opérations Tranquillité Seniors et des visites à domicile.



V LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS



INDICATEURS

V-1.5 Les médiateurs de quartier au service des usagers

Aujourd'hui, ce sont 10 médiateurs qui sont répartis en binôme, par secteur défini du territoire.

Ils ont 4 grandes missions au service des usagers : assurer une présence préventive, réguler et résoudre les conflits, assurer un pré-accompagnement individualisé, mettre en place des actions de prévention de la délinquance.

V-1.6 Mission prévention de la délinquance

Plusieurs actions ont été menées : la **réalisation d'une fresque** sur le Gymnase Giéra avec des jeunes décrocheurs, la **reliance du dispositif Médiabus** avec des interventions thématiques hebdomadaires au Lycée Schuman (harcèlement, orientation, égalité femmes/hommes, PAEJ/Planning Familial), la mise en place **d'ateliers « emploi »** itinérants avec Pôle Emploi et la Mission Locale des Jeunes du Grand Avignon, et enfin le maintien des **4 créneaux socio-sportifs** envers le public en marge et/ou en difficulté.

Les corbeilles solidaires, en 2022, ce sont : **5 564 corbeilles seniors** distribuées (-13,3%), **1 531 corbeilles étudiants** distribués (+27,2%), **500 kg** environ de légumes récoltés à la pépinière municipale et redistribués.



PERSPECTIVES

Lutter contre la précarité étudiante est une volonté partagée par la ville d'Avignon en partenariat avec l'Université et Inter'Asso. D'ici fin 2023, la ville participera à l'ouverture d'une AGORA spécialement dédiée aux étudiants (espace d'échanges et de solidarité se composant d'un lieu de vie, ouvert à toutes et tous, et d'une épicerie sociale et solidaire accessible sur critères sociaux), au sein d'un local identifié et réhabilité par la Ville, rue Carreterie.





V LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

V.2 RESPONSABILISER les achats de la commande publique

La facilitatrice qui anime le dispositif des clauses d'insertion du territoire, basée à la Mission Locale Jeunes du Grand Avignon, est un appui à l'analyse des marchés publics, au calibrage et à la rédaction de la clause sociale d'insertion, au reporting et bilan annuel.

Quelques exemples :

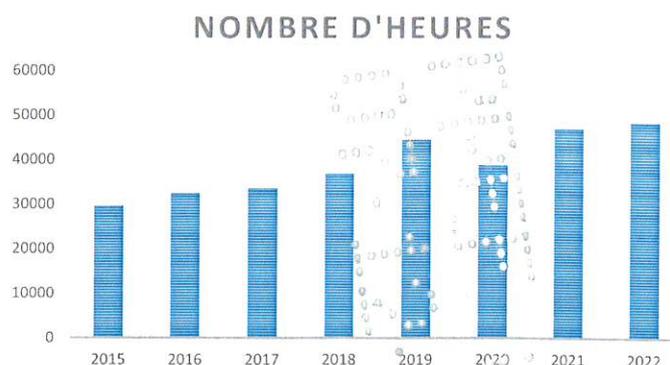
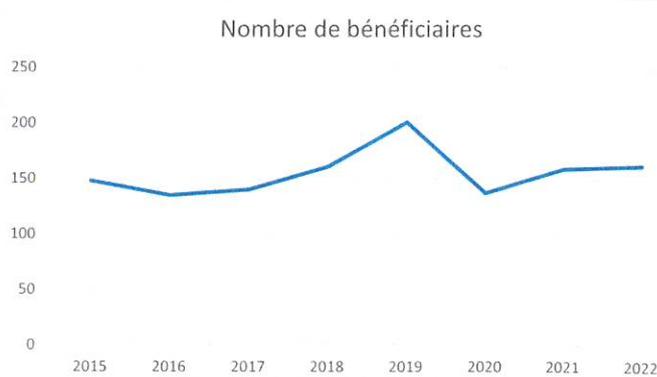
- ✓ Passée à l'inox pour la vaisselle de cantine scolaire, la ville fait appel à une laverie de l'Economie Sociale et Solidaire (USAJE) pour assurer la ré-employabilité de ses contenants.
- ✓ La ville fait appel à l'association Les Petites Choses (matériauthèque) pour l'acquisition de matériel de récupération par le Département enseignement (fournitures pour les écoles).
- ✓ La Ville fait appel à l'association Semailles (chantier d'insertion par l'activité économique en agriculture biologique) pour certains achats de la restauration scolaire.



En 2022, les marchés à objet d'insertion, représentent environ 64 % des heures d'insertion réalisées sur l'ensemble des marchés de la commune.



La clause d'insertion dans les marchés publics de la ville en 2022, ce sont : **162** Bénéficiaires et **48 514** heures d'insertion.



Les travaux de restauration des Bains Pommer (patrimoine historique) prévoit 1 500 heures d'insertion.





V LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

V.3 MOBILISER le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale participe à la cohésion sociale à travers les projets conduits par ses différents services. Il applique la politique sociale voulue par la Ville, préoccupée par le renforcement du lien social pour l'ensemble de la population et plus spécifiquement les personnes vulnérables, par la lutte contre la pauvreté, pour l'accès à la culture et à l'éducation.

La crise énergétique n'aura pas épargné le CCAS en 2022. Les projets n'ont pour autant pas été abandonnés; avec des perspectives plus limitées, le CCAS a su se mobiliser sur des actions nouvelles :

- Mener le projet de crèches à insertion professionnelle (opération Grandir ensemble)
- Mettre en place le nouveau métier de médiateur parental
- Mettre en place, au centre social Espace Pluriel, une programmation d'expositions
- Développer un service Prévention des Expulsions

Le CCAS établit de nombreux partenariats avec la Ville, comme par exemple :

- ✓ En 2022/2023, la ville poursuit sa participation au dispositif **Cité éducative** et, dans ce cadre, a attribué des subventions au CCAS pour la mise à disposition d'une éducatrice de jeunes enfants à temps plein.
- ✓ En 2022, la ville a conventionné avec le CCAS pour le portage du dispositif **Logement d'abord** dont le but est de permettre l'accès ou le maintien dans le logement des personnes en difficulté.
- ✓ La Cellule Solidarité de la Ville :
 - a développé un partenariat avec les acteurs œuvrant auprès des **séniors** et notamment avec le CCAS et le Conseil Départemental pour les signalements (DAC)
 - a mis en place les premières animations destinées aux **séniors** en transversalité avec le CCAS et notamment à l'occasion de la « semaine bleue »
- ✓ Le Domaine de la Souvine a organisé des repas de Noël pour les **séniors** adhérents au CCAS (près de 500 personnes accueillies sur 5 jours), avec, pour objectifs, le partage et un retour à la vie sociale en intégrant les publics ayant été le plus confrontés à la crise sanitaire.



V LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS



La participation du CCAS ce sont : 48 584,92 € pour le paiement des factures d'eau de 293 dossiers de demande. (ces aides financières sont déduites des factures par les fournisseurs).



La transformation numérique du CCAS prendra désormais en compte l'empreinte environnementale du numérique, la réduction de l'usage du papier, la dématérialisation et la sobriété énergétique. Le CCAS prévoit également une réduction de la consommation de ses fluides (eau, électricité, gaz).





V LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

V.4 AMÉLIORER la condition des personnes en situation de handicap

La nouvelle stratégie européenne en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 inclut la thématique « indépendance et autonomie des personnes handicapées ». La ville d'Avignon met en œuvre depuis plusieurs années des solutions en ce sens.



L'inauguration de la maison Jean Vilar suite aux travaux de rénovation réalisés pour sa mise en accessibilité et en sécurité a eu lieu le 25 mars 2022.

V.4.1 Ville en Autonomie

L'objectif de « la Ville en Autonomie » est de faciliter la vie quotidienne et le bien-vivre en ville pour les personnes en situation de handicap ou ressentant un handicap en favorisant le pouvoir d'agir des citoyens dans une logique de mieux vivre ensemble.

La ville d'Avignon en 2022 a permis le recrutement d'une personne en charge de la ville « inclusive ».



La mise en accessibilité de la Mairie Ouest et la réfection du local de la Police Municipale Monclar est prévue en 2023.

V.4.2 Accessibilité des bâtiments municipaux

La ville poursuit le programme de mise en accessibilité PMR de l'ensemble des bâtiments (groupe scolaire Croisière, mairie et base de loisirs de la Barthelasse).





VI Des modes de production et de consommation responsables

Le principal enjeu de cette thématique est d'orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus sobre et responsable. La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins ».

La stratégie de la municipalité en matière de Développement Durable pour des modes de production et de consommation responsables est définie au moyen de dispositifs qui sont appliqués aux partenaires et aux agents municipaux comme par exemple la dématérialisation ou le télétravail.

Afin d'y parvenir, les objectifs d'éco-responsabilité sont fixés :

- VI.1 SOUTENIR l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
- VI.2 PROMOUVOIR le commerce et l'artisanat éco-responsables
- VI.3 FAVORISER le réemploi
- VI.4 S'ORGANISER en interne





VI DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

VI.1 SOUTENIR l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

L'Economie Sociale et Solidaire est un ensemble de modèles économiques innovants, durables, responsables et alternatifs qui facilite la transition vers une consommation responsable, la réduction des déchets et des gaspillages, de manière inclusive.

En mars 2022, la ville a lancé un appel à projets spécifique « Economie Sociale et Solidaire ».

Les priorités d'actions portent sur les thématiques suivantes :

- Emploi, insertion et promotion de l'Economie Sociale et Solidaire
- Nouveaux modes de consommation et de nouvelles formes de commerce
- Tiers lieux
- Alimentation durable



15 associations ont été sélectionnées pour leur projet en faveur de l'ESS du territoire :

- *Promotion du Faire soi-même à Avignon (L'âge du Faire)*
- *Auto-école sociale et solidaire (RTSA)*
- *Consolidation et développement d'un supermarché coopératif (Gem la Coop')*
- *Actions de promotion de l'économie circulaire créative Avignon (Les Petites Choses)*
- *Mise à jour et impression du guide des ressources (environnement et développement durable) (ECO-lab' Environnement)*
- *Accompagnement dans l'émergence d'un tiers lieu culturel et écologique (Ikigai Prod)*
- *Accompagnement des acteurs de l'ESS (Aprova 84)*
- *48h de l'agriculture urbaine et création de la pépinière CLAUDE (Les Jeunes Pousses)*
- *Consolidation et développement de la recyclerie et de la boutique (TREVIE)*
- *Soutien et promotion d'un artisanat textile social et écologique (L'atelier Metissé)*
- *journée citoyenne et innovante de sensibilisation à l'environnement (Insercall)*
- *Anniversaire et présentation du nouveau tiers-lieu nourricier pour les 25 ans de Semailles (SEMAILLES)*
- *Parcours de la transition alimentation et climat (Latitudes)*
- *Formation à l'utilisation de matériel de fabrication alimentaire dans le cadre du projet SolidariTerre (Espelido)*
- *Développement de la monnaie locale, La Roue, notamment volet numérique (La Roue)*





VI DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



FOCUS



La ville a aidé à la promotion de la monnaie locale complémentaire « la Roue » lors de la Semaine européenne du développement durable 2022 sur les marchés alimentaires de la Ville.



INDICATEURS

Le budget de l'ESS, ce sont : 40 000€ de subventions attribuées à 16 projets d'associations de l'ESS du territoire.



PERSPECTIVES

La ville d'Avignon projette l'adhésion de la Ville à la Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne en Provence - Alpes du Sud « La Roue » afin d'amplifier sa circulation.





VI DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

VI.2 PROMOUVOIR le commerce, l'artisanat et le tourisme éco-responsables

La ville d'Avignon développe des stratégies intégrées de gestion durable de son territoire et de promotion des modèles de tourisme durable pour rendre sa destination plus éco-responsable et donc plus attractive.

VI-2.1 « Ecodéfis » des commerçants et artisans d'Avignon

Ecodéfis est un dispositif régional soutenu par l'ADEME, qui référence les éco-gestes que les commerçants et artisans peuvent mettre en place au travers d'une convention signée entre la Ville, la CMAR-84 et la CCI.

Outre l'animation du réseau des 67 entreprises avignonaises labellisées en 2021, une 2ème édition sera lancée en 2023

VI-2.2 Collecte/tri/2ème vie des déchets aux Halles gourmandes

La consultation pour la gestion de la collecte et du traitement des déchets issus de l'activité des Halles d'Avignon a abouti à la mise en œuvre d'une nouvelle gestion des déchets en tenant compte du décret 5 flux (Depuis juillet 2016, les professionnels ont l'obligation de trier 5 types de déchets, papier/carton, métal, plastique, verre et bois, dans des poubelles dédiées) et des biodéchets.

VI-2.3 Accompagnement du MIN dans sa transition en « ECOMIN »

Le **Marché d'Intérêt National** (MIN) d'Avignon a obtenu la reconnaissance « Parc engagé 2022/2024 », du label PARC+ de la Région Sud, avec des commerces engagés tels qu'une boulangerie bio, une laverie de vaisselle, un plan de sobriété énergétique, etc.

La ville a permis la mise en place d'une véritable stratégie de collecte de déchets sur le site en lien avec les entreprises :

- 6 partenariats pour renforcer le tri des déchets : Burban Palettes, Les Petites Choses, L'Entrepôt, Les Jardins de la Méditerranée, Semailles, un agriculteur et un vigneron.
- Mise en place de la sensibilisation auprès des entreprises du MIN.

Le projet prévoit également l'installation sur le site de bornes de recharges électriques, le réaménagement urbain du site pour favoriser les déplacements doux, la re-végétalisation du site afin de diminuer les îlots de chaleur.





VI DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

VI-2.4 Le projet « Avignon ambition tourisme, Nouvelles donnes »

Dans un contexte sociétal, marqué par la Covid-19, en 2020 et 2021, les enjeux propres au tourisme se sont trouvés profondément bouleversés. Les jalons d'une nouvelle stratégie touristique pour la ville en collaboration étroite avec Avignon Tourisme ont été posés et le projet « Avignon Ambition Tourisme, nouvelles donnes » a été soumis au vote du Conseil Municipal en avril 2022.



Durant la phase de conception de la stratégie, des **ateliers participatifs** ont été mis en place. Durant la phase de préparation des fiches-actions, des partenaires locaux se sont mobilisés dans le cadre de trois **comités techniques thématiques** :

1. vers un tourisme durable et responsable, la nouvelle donne écologique.
2. vers un tourisme hospitalier et solidaire, la nouvelle donne humaine.
3. vers un tourisme expérientiel et insolite, la nouvelle donne territoriale.

Cette nouvelle stratégie touristique est composée de ce triptyque, et est déclinée en 11 objectifs et 59 actions sur la période 2022-2030. La première phase d'application de la stratégie à horizon 2022-2023 est déclinée en 19 fiches-actions.





VI DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



Une collaboration fructueuse entre le Boulanger Responsable situé sur le MIN d'Avignon et la Cuisine Centrale conduit à servir dans toutes les cantines du pain de qualité, BIO et produit par un artisan local.



Le MIN a divisé par 3,5 les rotations des bennes de la déchetterie et diminué de 62% le tonnage des déchets collectés par Suez à la déchetterie (sans report sur le tonnage des bacs OM individuels).



VI DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

VI.3 FAVORISER le réemploi responsables

En interne aussi, le déchet devient une ressource pour la Collectivité.

Le réemploi ou réutilisation permet des gains économiques mais, aussi, des gains de CO2 en évitant la fabrication de nouveaux produits et la production de déchets.

La démarche « papiers responsables » par exemple :

En adhérant à Citeo, société dédiée aux collectivités pour leur permettre de réduire leur impact environnemental, la ville d'Avignon répond à son obligation de « Responsabilité Élargie du Producteur » et délègue à Citeo la gestion de la fin de vie de ses papiers mis sur le marché en France. Elle participe ainsi à l'économie circulaire de la filière Papiers.

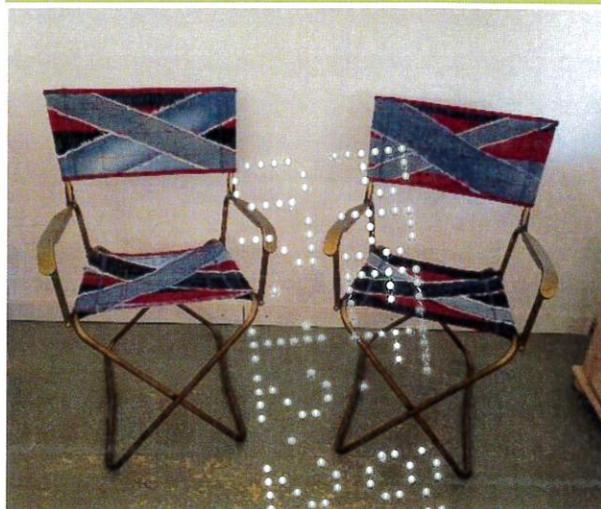


Autres exemples : la ville permet, tous les ans, le recyclage de sapins de Noël des particuliers. Ce ne sont pas moins de 11 sites de dépose qui ont été proposés aux habitants jusqu'à mi-janvier.

Les banderoles usagées en intissé d'évènements sont fournies aux services des espaces verts de la Ville qui les recyclent en géotextile.



Une attention particulière à l'origine du mobilier a été accordée pour l'équipement de la Maison du Parc. En effet, une partie des meubles sera issue de recyclage ou de réutilisation d'objets « de seconde main » provenant des stocks des services logistiques de la Ville, et remis en état d'usage et/ou embellis par l'association TREVIE (recyclerie).



Mobilier recyclé - Maison du Parc

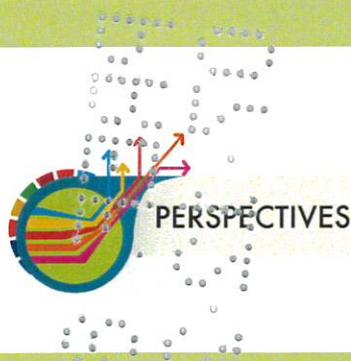


VI DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



INDICATEURS

- ✓ Les **papiers imprimés** en 2022, ce sont 80 tonnes déclarées, soit **-9,72 %** par rapport à l'année précédente.
- ✓ Le **recyclage** en 2022, ce sont 113 kg de piles recyclées, 49 kg de toner d'encre recyclés et 8,10 tonnes de bois.
- ✓ Le réemploi **en travaux d'aménagement urbain** du territoire, ce sont :
 - 220 m³ de terre végétale issue de déblais de chantiers réemployés
 - 813 m³ de graves recyclées, utilisées en remblai
 - 354 t d'enrobés appliqués dont 20% sont issus du réemploi
- ✓ La **valorisation des équipements informatiques** en 2022 par le Groupe ARTO, partenaire de la Ville : Sur 268 unités traitées, 143 ordinateurs reconditionnés, 125 unités recyclées => 53 % taux de valorisation du parc informatique



PERSPECTIVES

En 2023, verront le jour les premières formalisations des questions de réemploi dans les travaux du bâtiment : appel à projet Filidéchets, intégration dans les clauses dans les nouvelles consultations de marchés travaux et de maintenance....





VI DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

VI-4.2 Les premiers pas pour l'élaboration de la stratégie pour réduire notre empreinte numérique

La loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique) 2021, inscrite dans une action du Plan Local pour le Climat à l'horizon 2025, permettra de gérer l'empreinte numérique de la Ville.

La loi sur l'empreinte du numérique (Loi REEN) impose des exigences de sobriété aux Collectivités Locales. Au plus tard le 1er janvier 2025, les communes et EPCI de plus de 50 000 habitants devront avoir défini une « stratégie numérique responsable ».

La ville a démarré l'élaboration de son **programme de travail** qui permet de faire le bilan des équipements de la Direction des Services Informatiques et de ses usages.

La ville continue sa mobilisation interne annuelle autour du « **Cyber clean up Day** » au travers de la troisième campagne de communication qui a eu lieu du 21 au 25 mars 2022 : rappel des enjeux, fiches éco-gestes, outils à disposition. Le bilan mitigé induit qu'il faille des « piqures de rappel » permanentes.

VI-4.3 Les achats durables de la commande publique

1- La prise en compte des nouvelles obligations liées à la loi AGEC par l'adaptation des cahiers des charges dans des domaines variés comme par exemple :

- fournitures de bureau et papier d'impression (fournitures de bureau avec au minimum 20% de produits recyclés, fourniture de papier d'impression avec au minimum 40% de produits recyclés).
- acquisition, livraison et montage de mobilier de bureau (20% de produits réemployés ou réutilisés).
- maintenance des photocopieurs et acquisitions complémentaires – Achat en Groupement de commandes Ville d'Avignon / SDIS 84 - 2023-2032 (20% de produits réemployés ou réutilisés ou intégrant des matières recyclées dont 20% issu du réemploi ou de la réutilisation (= reconditionnés). Le titulaire propose dans son offre des photocopieurs reconditionnés.

2- La nécessaire prise en compte de la **biodiversité** par les entreprises répondant aux marchés publics de travaux grâce à la Charte de l'arbre urbain et la Charte Qualité et environnement des espaces publics.



VI DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

3- La poursuite d'une démarche ambitieuse d'achat socialement responsable :

La ville a lancé en 2022 de nombreux marchés contenant une clause sociale (Travaux voie verte Oulle-Confluence, Restauration des Bains Pommer, Opérations de créations, rénovations paysagères...).

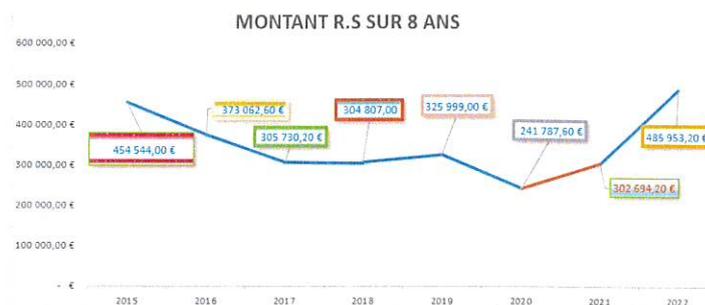
De nombreux marchés « clausés » sont toujours actifs (gardiennage, nettoyage, entretien voirie et espaces verts, performance des piscines, lavage des vêtements, approvisionnement et conditionnement fruits et légumes...).

(Pour rappel de 2015 à 2022 : 52 marchés de travaux ou de services suivis - 292 283 heures d'insertion réalisées soit 174 ETP – soit une PME de 21,8 ETP/an pendant 8 ans dont 32 658 heures dans le cadre de marchés liés au NPNRU - 713 bénéficiaires.)

VI-4.4 La redevance spéciale (RS)

La ville est assujettie à la redevance spéciale ayant recours au service public de collecte des déchets ménagers du Grand Avignon. La redevance spéciale est calculée à partir des volumes de déchets produits.

La redevance se calcule sur la base des litrages collectés et de l'instauration d'un coût au litre. En 2022, ce coût au litre a été réévalué par le Grand Avignon compétent dans ce domaine lié, entre autres, à la hausse des coûts d'incinération et de l'enfouissement du tout-venant ainsi qu'aux renouvellements des marchés de collecte. Le tarif et ainsi passé de 0.02€/litre à 0.035€/litre soit une augmentation de 75%, ce qui entraîne une forte augmentation en 2022.



VI-4.5 La restauration municipale

Pour donner suite à l'évolution des dispositions de la loi EGalim avec l'adoption de la loi « Climat et résilience » en août 2021, la ville agit sur 3 axes : diversification des sources de protéines, lutte contre le gaspillage alimentaire, produits durables et de qualité comme par exemple :

- **La réduction des recettes trop émettrices en GES au profit de celles plus vertueuses** : augmentation des repas végétariens (2 par semaine) et réduction de la viande à 1 fois par semaine.
- **Des partenariats avec des acteurs de proximité** : productions de légumes en interne (**courges et huile d'olive produites par la municipalité**)
- **Le passage à l'inox en janvier 2022** : entraînant la suppression des contenants de réchauffe et vaisselle jetable en plastique, - une mesure prise par la Ville d'Avignon trois ans avant l'obligation légale.
- **Un repas accessible à tous** : par la baisse du prix du ticket de cantine
- **La sensibilisation des agents** au gaspillage alimentaire et la création d'un groupe d'écoles pilotes sur la Mission Zéro Gaspi « **Défi 365** » qui a pour vocation de sensibiliser un maximum de demi-pensionnaires et de dépasser les murs de l'école pour sensibiliser et impliquer aussi les familles dans cette démarche.



VI DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

VI-4.6 La gestion des ressources humaines

- Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, d'harcèlement et d'agissement sexistes : en octobre 2022, la Collectivité a mis en place un registre dématérialisé du **dispositif de signalement d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout acte d'intimidation** à l'attention des agents municipaux.
- **La formation en interne** : la ville s'est dotée d'un **Plan pluriannuel de formation 2022 - 2023 - 2024** validé en Comité Technique en mai 2022. Cette démarche analyse les besoins et les écarts observés entre les compétences requises et les compétences existantes afin d'assurer une gestion anticipée des ressources humaines avec la mise en place d'actions concrètes. Le plan est structuré en 4 axes prioritaires qui se déclinent en différents objectifs puis en actions concrètes de formation, comme par exemple les formations informatiques destinées à réduire la fracture numérique.



- **La mission handicap** : Depuis son arrivée en septembre 2022, la chargée de mission handicap a une file active de 50 agents à accompagner. Elle collabore avec les acteurs du terrain pour développer les compétences de la collectivité en matière d'accompagnement des agents en situation de handicap. En collaboration avec le CNFPT, la ville d'Avignon forme ses agents à la sensibilisation au handicap : Entre novembre 2022 et avril 2023, 14 ATSEM ont été formés en tant que référents handicaps de leurs établissements.
- **La prévention et Qualité de Vie au Travail** : 11 rapports d'étude ergonomique des postes de travail ont été rédigés en 2022 sur majoritairement des aménagements de postes administratifs et préconisent le matériel nécessaire à l'exécution des missions : fauteuils ergonomiques préventifs, repose-pieds, rehausseurs d'écrans et bureaux adaptés (taille, hauteur, profondeur).



VI DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

VI-4.8 La communication responsable

- La **Direction de la communication** a créé en 2022 le label « Ville nature » qui est présent sur tous les documents (affiches, livret, site internet, réseaux sociaux ...) pour valoriser la démarche de « Nature en ville ».



Depuis septembre 2022, dans le cadre du Plan Local pour le Climat, la direction Communication a créé une **rubrique mensuelle dans la revue municipale**, axée sur la sensibilisation des administrés aux éco-gestes, au numérique responsable, au réemploi (sapins), etc.



- En termes de **communication interne** a été créée une rubrique, en 2022, dédiée au Développement Durable insérée dans la newsletter bimestrielle « Au(x) service(s) d'Avignon » diffusée sur l'intranet de la Ville afin de valoriser les actions mises en place par les services.





VI DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



En février 2022, la ville et le Marché d'intérêt national (MIN) d'Avignon ont inauguré le **centre de lavage Uzaje** qui a pour mission de nettoyer les récipients en inox utilisés dans les 36 cantines de la ville : 40 personnes ont été recrutées, dont la moitié en insertion.

En préfiguration de **l'organisation écoresponsable des événements** à venir, **le service du Protocole** a initié le zéro-plastique pour tous les 116 « vins d'honneur » servis : gobelets en carton, poubelles de recyclage adaptées et aucune bouteille plastique utilisée.

Le Système Open data de la Ville est codifié en interne au travers d'algorithmes optimisés et économes en ressource, un premier pas vers **l'éco-conception**.



- ✓ **Le Télétravail**, ce sont **288** arrêtés rédigés en une année (contre 173 en 2021), **103** connexions quotidiennes (agents connectés) en moyenne, économisant au moins **2000 km par jour de déplacements, soit 8,8 tonnes de CO²** économisés chaque jour en moyenne.
- ✓ Le remboursement partiel des **frais de transport en commun** (bus et train) pour les abonnements mensuels et annuels : ce sont **149** agents (contre 126 en 2021).
- ✓ Pour **l'année scolaire 2021/2022** : **44.5 %** de produits labellisés SIQO (Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine) avec **35.5 %** de produits **BIO** (objectif à 20 %). D'autre part, on compte **22%** produits de proximité.
- ✓ En décembre 2022, ce sont **3.5 tonnes de courges** qui ont été produites et récoltées par la Pépinière municipale, transformées par l'association Local en Bocal, en soupe à destination des écoliers d'Avignon et **20 litres d'huile d'olives**.
- ✓ Le **passage à l'inox** a permis la suppression de **20 000 tonnes de plastique** par an.

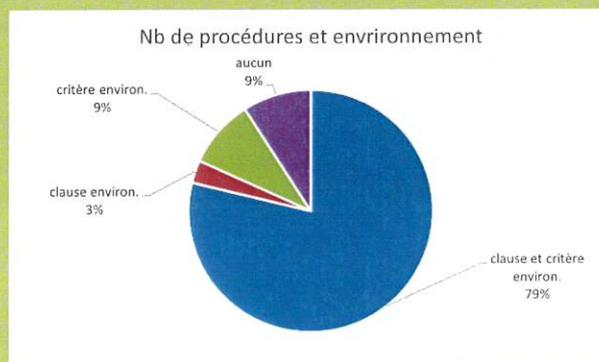


VI DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

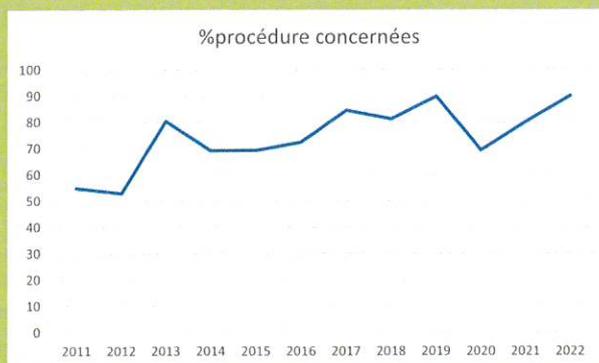


INDICATEURS

- ✓ **Les marchés publics** : **90,9%** des procédures potentiellement concernées ont une clause et/ou critère environnemental en 2022. La ville a retrouvé et dépassé son niveau d'avant COVID-19.



Evolution du critère environnemental 2011-2022



- ✓ La diminution des dépenses de fonctionnement sur la **téléphonie mobile**, l'optimisation des usages, le passage en centrale d'achats est d'environ 70 000 euros
- ✓ Le numérique & les citoyens : **2 669 interventions** par les conseillers et médiateurs numériques
- ✓ Le numérique & les agents : **128 accompagnements** des agents en situation de fracture numérique





- ✓ Réalisation d'un programme de travail loi Reen : Le rendu sera effectif début 2023 mentionnant notamment les actions déjà engagées et à poursuivre et les pistes à développer pour **réduire l'impact du numérique**.
- ✓ Utilisation de **l'eau ozonée** à l'école : Afin d'assurer le nettoyage et la désinfection dans les écoles, et dans la continuité de l'engagement de la Ville pour la préservation de l'environnement, l'eau ozonée va être mise en test dans les locaux (maternelle et élémentaire) et à la cantine de l'école Roland Scheppler. Le gymnase Philippe de Girard et la piscine Stuart-Mill seront équipés de générateurs d'eau ozonée. (début février 2023).
- ✓ Déploiement de la **Gestion Électronique du Courrier (GEC)** : Le déploiement sera progressif jusqu'à la fin de l'année 2023.
- ✓ Création d'un groupe de travail pour la préfiguration d'un **SPASER** (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables) afin de réfléchir sur l'opportunité de formaliser l'adaptation des cahiers des charges et la mise en place d'une politique d'achat responsable.
- ✓ **Diminution du papier** : le passage à la carte pour les Tickets Restaurant pour les agents municipaux, la suppression des tickets de stationnement, autant de papiers qui ne seront pas imprimés.
- ✓ Mise en place d'un document de référence permettant de s'assurer de **l'organisation écoresponsable des événements** proposés ou valorisés par la commune.
- ✓ Expérimentation sur le site des ateliers municipaux de récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage et le nettoyage des outils.
- ✓ La prise en compte de la sobriété énergétique dans la charte d'utilisation des moyens d'information et de communication est en cours.





✓ « **Verdissement du PPI** » : Les perspectives d'investissement sont planifiées dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021/2026. Le PPI est classé par priorités vis-à-vis de l'environnement, de l'énergie et du sociétal :

- Priorité 1 : Avignon, terre d'ambitions 2030
- Priorité 2 : Avignon, terre de transition 2030
- Priorité 3 : Avignon, terre de solidarités
- Priorité 4 : Avignon, terre de culture 2025
- Priorité 5 : Avignon, terre de jeux 2024
- Priorité 6 : Avignon, terre de proximité

L'étude, faite en 2023, permettra de refondre le Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) afin de tendre en 2024 vers un **budget de Transition Ecologique** intégrant une critérisation des opérations prenant en compte leur impact écologique (atténuation, adaptation au changement climatique, ...) :

Selon 6 critères environnementaux :

- ❖ Lutte contre le changement climatique ;
- ❖ Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- ❖ Préservation des ressources en eau ;
- ❖ Transition vers l'économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- ❖ Lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air et des sols ;
- ❖ Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ;
- ▶ Intégration d'une bonification sociale / sociétale (amélioration de la qualité de vie des habitants).





PRINCIPAUX INDICATEURS

2022

Indicateurs	Données 2021	Données 2022
Indicateurs environnementaux	Année Covid	
Taux de véhicules propres (électriques et GPL)	29%	31%
Taux produits de qualité / cantines (année scolaire de septembre à juin)	12.8% de produits labellisés SIQO dont 31.8 % de produits BIO	44.5% de produits labellisés SIQO dont 35.5% de produits BIO
Indicateurs économiques		
Dépenses énergétiques bâtiments (électricité, gaz)	3630 k€ / 35219 Mwh	4842 k€ / 3008 Mwh
Dépenses liées à l'eau	1437 k€ / 623 k m ³	1647 k€ / 694 k m ³
Coût redevance spéciale	302 k€	485 k€
Consommation Carburants en k€ / KLitres	494 k€ / 262 kL	452K€/280 kL
Indicateurs sociaux et sociétaux		
Insertion professionnelle	45 250 heures d'insertion réalisées	48 514 heures d'insertion réalisées





Sigles et Acronymes

ALTE	Agence Locale de la Transition Energétique
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARBE	Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement
ASA	Association syndicale Autorisée
ASVP	Agent de surveillance de la voie publique
BEGES	Bilan des émissions de gaz à effet de serre
BDM	Bâtiment Durable Méditerranéen
BEPOS	Bâtiment à énergie positive
CAUE84	Conseil d'architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse
CEE	Certificat d'Economie d'Energie
CHAUCIDOU	Chaussée pour les Circulations Douces
CME	Conseil Municipal des Enfants
CNR	Compagnie Nationale du Rhône
CVA	Conseil de la Vie Associative
COMEDec	COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil
DIA	Déclaration d'Intention d'Aliéner
DIM	Dossiers Informations au Maire
DJU	Degré Jour Unifié
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
EET	Éco Énergie Tertiaire
EGALIM	Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FAL	FoodShift Accelerator Labs
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FNE	France Nature Environnement
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
GEC	Gestion Électronique du Courrier
GES	Gaz à Effet de Serre
IFU	Imprimé fiscal unique
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
MIN	Marché d'intérêt national
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
ODD	Objectifs de Développement Durable
OPHA	Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat
PADD	Projet D'Aménagement et de Développement Durable
PAT	Plan Alimentation Territoriale
PLPDM/A	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation
PRE	Programme de Réussite Educative
PSMV	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
QAI	Qualité de l'Air Intérieur
QPV	Quartier Politique de la Ville
REP/REP+	Réseau d'Education Prioritaire/Réseau d'Education Prioritaire renforcé
REP	Responsabilité élargie du Producteur
RGPD	Règlement Général de Protection des Données
RLP	Règlement Local de Publicité
SIL	Règlement de Signalisation Information Locale
SMAVD	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SIDOMRA	Syndicat mixte pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon
SIQO	Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine
SPASER	Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables
SPL	Société Publique Locale
TPC	Terre-Plein Central







Rapport de Développement Durable Année 2023 (données 2022)

Date de Publication 25/11/2023

Directeur de Publication
Éric GRIGNARD

Coordination
Mireille NIEBORAK-MULLER

Rédaction
Mireille RIGAL

Crédits Photos
Ville d'Avignon

